N° 200 / 3
juillet-septembre
2020
7 €

Le Lien des Chercheurs Cévenols

- **Autour d'une lettre de 1664 émanant de Marie-Felice de Budos**
  Jean-Bernard Elzière
- **Émile Verdier, une figure du XIXe siècle viganais**
  Madeleine Souche
- **Les débuts du séminaire protestant clandestin dans les Cévennes**
  Heidi Gembicki-Achtnich
- **Chamborigaud : le maire châtelain et son adjoint légionnaire**
  Jean-Louis Attard

font vive

Sommaire

• **Éditorial,** Marie-Lucy Dumas, p. 75

• **Autour d'une lettre datée de 1664 émanant de Marie-Felice de Budos (1628 - 1693),** par Jean-Bernard Elzière, p. 76

• **Nous avons reçu,** p. 90

• **Émile Verdier une figure du XIXe siècle viganais, médecin, fondateur des Thermes de Cauvalat (Gard),** par Madeleine Souche, p. 91

• **Les débuts du séminaire protestant clandestin dans les Hautes-Cévennes,** par Heidi Gembicki-Achtnich, p. 96

• **Chamborigaud sous la Révolution et l'Empire, le maire châtelain et son adjoint légionnaire,** par jean-Louis Attard, p. 105

Le numéro 200 court sur quatre revues en pagination continue. Ce numéro commence donc à la page 73.

Deux châteaux en Cévennes liés à la vie de Marie Felice de Budos, celui de Portes (photo Roland Jaffuel) et celui de Theyrargues (PhotoJBE)

LIEN DES CHERCHEURS CÉVENOLS
L.C.C. - FONT-VIVE
(Association créée en 1961)
Siège social : 3, Grand Rue
30450 Génolhac

Fondateurs :
Jean Pellet († en 1990),
Pierre Richard († en 1968),
Jean-François Breton († en 1985)

Présidents honoraires
Pierre A. Clément († en 2014)
Yannick Chassin du Guerny († en 2019)

Bureau :
Présidente : Marie-Lucy Dumas
Vice-Présidents : Marinette Mazoyer et Michel Wienin
Secrétaire : Marinette Mazoyer
Responsable de la communication : Cécile Coustès
Trésorier : Frédéric Boyer
Chargé des hors séries : Robert Laganier

Conseil d'administration :
Bernard Atger, Jean-Louis Borrelly, Richard Bousiges, Frédéric Boyer, Cécile Coustès, Marie-Lucy Dumas, Bernard de Fréminville, Robert Laganier, Dominique Lemaitre, Brigitte Mathieu-Jaffuel, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Madeleine Souche, Henri Teisserenc, Michel Wienin.

Comité de rédaction :
Bernard Atger, Christine Atger, Marie-Lucy Dumas, Bernard de Fréminville, Brigitte Mathieu-Jaffuel, Marinette Mazoyer, Jean-Gabriel Pieters, Pierre Rolland, Pauline Roux, Madeleine Souche, Michel Wienin.

Rédactrice en chef :
Brigitte Mathieu-Jaffuel,
b.mathieu.jaffuel@gmail.com

Conseil scientifique :
Patrick Cabanel, Gérard Caillat, Philippe Charreyre, Jean-Bernard Elzière, Nicolas Faucherre, Catherine Gay-Petit, Rémi Noël, Jean-François Pastre, Olivier Poujol, Daniel Travier.

Courrier postal :
L.C.C. Font-Vive,
3, Grand Rue, 30450 Génolhac
Courriel : contact@cevenols.fr
Téléphone : 07 81 88 88 36
Site Internet : http://www.cevenols.fr

Publication trimestrielle éditée par L.C.C.-Font Vive, Infographie Sébastien Chenaud.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies est interdite, sauf accord de la Rédaction et de l'auteur.

Directrice de la publication :
Marie-Lucy Dumas
C. P. P. A. P. : n° 1110 G 80144 -
ISSN : 0335-6264
Imprimé par Copy-Media
Parc d'activités du Courneau
1 bis avenue Guitayne
33610 Canéjan
Dépôt légal : à parution

Tarifs
Adhésion seule : 10 €
Adhésion de soutien : 20 €
Abonnement sans adhésion : 24 €
Abonnement + adhésion : 30 €

Chèque bancaire ou postal - Règlement :
- de préférence par virement (IBAN : FR23 2004 1010 0902 0001 4C03 012 - à la banque postale, compte n°2000 14 C Montpellier)
- sinon par chèque à l'ordre de « L.C.C. – Font Vive » à adresser au trésorier : Frédéric Boyer, 38 impasse Croix de Régnier, 13004 Marseille

Publication des articles.
Les textes seront publiés après sélection du comité de lecture sous forme d'éditions électroniques (site internet et/ou cdrom) et papier. L'envoi d'une proposition d'article pour publication implique l'acceptation tacite des conditions suivantes : les auteurs cèdent à l'association Le Lien des Chercheurs Cévenols le droit exclusif de publier, diffuser et vendre leurs textes sur tout support.
Les textes doivent être originaux et ne peuvent faire l'objet d'une autre publication sans autorisation de l'auteur et du Lien des Chercheurs Cévenols.

À noter dans vos agendas

Samedi 17 octobre 2020 : Coup de coeur du Parc national des Cévennes dans le cadre de son 50e anniversaire, le colloque « Flore et faune sauvage dans l'histoire des Cévenols » aura lieu à Génolhac (Gard), salle polyvalente de 9 h à 18 h, avec pause déjeuner. Programme détaillé et modalités pratiques sur le site www.cevenols.fr

Merci de vous pré-inscrire.

Selon les conditions sanitaires du moment, cet événement peut subir une modification de date ou de conditions d'accueil. Nous vous en aviserons le plus rapidement possible.

Les autres activités prévues de l'association ont été reportées en 2021.

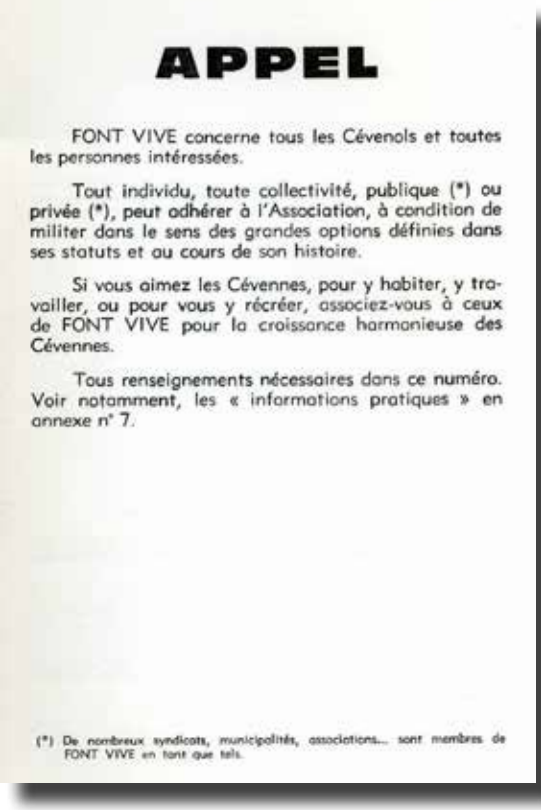

APPEL

FONT VIVE concerne tous les Cévenols et toutes les personnes intéressées.

Tout individu, toute collectivité, publique (*) ou privée (*), peut adhérer à l'Association, à condition de militer dans le sens des grandes options définies dans ses statuts et au cours de son histoire.

Si vous aimez les Cévennes, pour y habiter, y travailler, ou pour vous y récréer, associez-vous à ceux de FONT VIVE pour la croissance harmonieuse des Cévennes.

Tous renseignements nécessaires dans ce numéro. Voir notamment, les « informations pratiques » en annexe n° 7.

(*) De nombreux syndicats, municipalités, associations... sont membres de FONT VIVE en tant que tels.

Éditorial : 50e anniversaire du Parc national des Cévennes et 60e anniversaire de Font-Vive-L.C.C.,

2ème partie : les actions de Font-Vive et de la Fédération des Associations Cévenoles

par Marie-Lucy Dumas

Font-Vive se pose à l'origine du Parc national des Cévennes en véritable acteur du territoire, avec des valeurs humanistes chrétiennes, un programme économique, social et culturel pour le développement des Cévennes, sans relais politique national toutefois, alors que les élus locaux et régionaux étaient peu ou mal concernés par le développement régional. Font-Vive recevait des subventions des ministères de l'agriculture, de la jeunesse et des sports, des affaires culturelles et de la délégation à l'aménagement du territoire et aux activités régionales (DATAR).

Un vaste programme de travail de commissions porte sur la protection de la nature, des sites et des monuments et sur leur restauration. Plusieurs sous-commissions scientifiques préhistorique, géologique, botanique et historique sont chargées de l'inventaire. Les commissions artistiques et sportives visent à développer les arts et les sports sur tout le territoire (sentiers de randonnée, classes nature, sculpture etc.) sans oublier la langue d'oc ; les commissions « aménagements » travaillent à la reconversion des ruraux, à la création des équipements sociaux-éducatifs, de santé, d'artisanat… Un véritable bilan a été établi en 1969 dans le numéro 12 de notre revue, classé par domaine d'action.

Information

• publication d'une revue dont l'audience est devenue nationale : Le Lien des Chercheurs Cévenols, associé à des conférences

• l'organisation de journées d'études de rencontre dans toutes les Cévennes avec un colloque « Cévennes terre d'accueil » à Vialas

Action dans le domaine législatif

• a participé à la promulgation de la loi sur les Parcs nationaux de France (loi 60 708 du 22/07/1960) mais n'a pas réussi à « assouplir » cette loi

Action représentative

• promotrice d'un Parc national culturel des Cévennes dès 1966

• des représentants de Font-Vive siègent dans les commissions préfectorales pour la protection des sites, monuments et nature

• elle (Font-Vive) est à l'origine de la création de la Fédération des Associations Cévenoles

• elle a participé au colloque organisé par la Délégation générale à l'Aménagement du territoire

Action socio-culturelle

• obtention par Font-Vive d'une étude préalable visant à éclairer une décision concernant la création d'un Parc national des Cévennes en 1965, demandée par la préfecture de Lozère

• établissement de la carte du futur Parc par le docteur Jean Pellet

• inventaire des principaux sites caractéristiques des Cévennes pour leur intérêt géologique, archéologique, préhistorique et historique, par les docteurs Pellet et Richard

• organisation d'une exposition sur la châtaigne à Castanet (Villefort)

• organisation de nombreux spectacles avec le directeur de l'Opéra de Genève et les multiples troupes de théâtre vivant

• création du Village européen du Pouget près de Villefort

• organisation de la Fête de la châtaigne à Génolhac avec la mairie

• promotrice des Centres de jeunes à Aujac, à Sénéchas, à Saint-André-de-Cruzières, Le Trépadou des Vans

Coopération et recherche scientifique

• 1960 : organisation des premières journées scientifiques des Vans, sur la dégradation des sols

Action pour l'amélioration de l'habitat rural

• promotrice de la construction de la piscine de Concoules, de l'adduction d'eau à Sénéchas en collaboration avec les Chantiers de Jeunes Volontaires

• de nombreuses microréalisations telles que allées pare-feu, bassins de retenue d'eau

Action pour l'amélioration de l'équipement touristique

• balisage des sentiers de grande randonnée, inventaire des grottes, avens, dolmens…

et plus généralement

• a contribué directement à l'élaboration du plan d'aménagement des hauts pays Cévenols, plan retenu par le ministère de la Construction.

Ce numéro 12 devait être suivi d'un numéro 13 jamais paru et d'un numéro 14 où « *un inventaire très précis des réalisations de Font-Vive passées, en cours et à venir sera présenté dans un numéro spécial* » qui n'est pas paru. Entre-temps mai 68 était passé et les oppositions commençaient à se lever contre la création d'un Parc national des Cévennes.

Suite dans le numéro 200-4 : Font-Vive et ses promoteurs face aux oppositions au Parc

Autour d'une lettre datée de 1664 émanant de Marie-Felice de Budos (1628-1693)

Quelques données biographiques, son milieu familial, ses efforts pour contrer le protestantisme dans les Cévennes et ses Visitandines du château de Theyrargues

par Jean-Bernard Elzière

En hommage à Yannick Chassin du Guerny

Sommaire

Introduction
- À propos du milieu familial et relationnel de Marie-Felice de Budos, marquise de Portes
- La découverte d'une lettre de Marie-Felice de Budos datée de 1664

I. Marie-Felice de Budos, dite « Mademoiselle de Portes » (aperçu biographique jusqu'en 1664)
- Son enfance après la mort de son père Antoine-Hercule de Budos tué au siège de Privas (1629)
- Son oncle Henri de Budos († 1651), père de Philibert (vers 1615 - 1643)
- Sa sœur Diane-Henriette de Budos († 1671) et son mariage en 1644 avec Claude, duc de Saint-Simon
- Un accord passé entre l'oncle et ses nièces (1645)
- Entre 1639 et 1651, les séjours de Marie-Felice de Budos dans des établissements religieux et son vœu de chasteté
- En 1652-1653, un bref passage dans ses terres cévenoles
- Ses officiers en conflit avec ses vassaux protestants des Cévennes (1654 à 1660)
- Son retour dans les Cévennes à l'époque de la première grande offensive royale contre les protestants (1661-1663)

II. Le couvent de la Visitation Sainte-Marie de Theyrargues (1664 à 1694)
- La lettre de 1664 envoyée par Marie-Felice de Budos à sa sœur Diane-Henriette, duchesse de Saint-Simon, évoquant la fondation du couvent
- Quelques données historiques relatives au couvent
- En mars 1694, après la mort de « Mademoiselle de Portes » survenue le 10 septembre 1693, la dissolution du couvent
- Quelques réflexions en forme d'épilogue

Introduction

À propos du milieu familial et relationnel de Marie-Felice de Budos, marquise de Portes

Marie-Felice de Budos (1628-1693), dont il va être question dans les lignes qui suivent, fut :

• **la fille d'Antoine-Hercule de Budos,** créé marquis de Portes en 1613, vice-amiral de France (1613), lieutenant pour le roi en Gévaudan et Cévennes (1617), chevalier de l'ordre du Saint-Esprit (1619), maréchal de camp (1621), tué par les protestants au siège de Privas le 27 mai 1629. Cette mort traumatisa sans aucun doute ses filles, notamment Marie-Felice.

Un des proches compagnons d'armes du marquis de Portes fut **François Ogier**/Auger († 1641), sieur de Cavoie, capitaine de l'une des compagnies de son régiment de Languedoc. Son second dans un duel contre Montmorency-Bouteville en 1626, il fut présent à son mariage avec Louise de Crussol en 1627. Après 1629, alors qu'il était marié à Marie de Lort (de Sérignan), François devint en 1634 capitaine des mousquetaires de Richelieu. Ce fut le père, notamment, de Louis d'Ogier/Dauger et d'Eustache d'Ogier/Dauger, qui seront respectivement « grand maréchal des logis de la maison du roi (Louis XIV) » et le fameux « Masque de fer ». C'est probablement le véritable père de Louis XIV, un dossier que je ne puis ouvrir ici[1] ;

• **la sœur de Diane-Henriette de Budos** (1629-1670)[2], qui épousa en 1644 Claude de Saint-Simon, un temps favori du roi Louis XIII, « premier écuyer de

1 Voir Jean-Denis Bergasse, *Le Masque de fer. Louis XIV, Nouveau regard. Fin d'énigmes ?*, Édition de l'auteur, 2008, 212 pp., et Paul Sonnino, *The search for the man in the iron mask*, Lanham (Maryland, USA), Rowman & Littelfield, 2016, 252 pp.

2 Dr Jacques Lauga : « Un portrait inédit de la première duchesse de Saint-Simon ? Réflexions sur l'identité du modèle d'un portrait du XVIIe siècle portant en inscription le nom de Diane-Henriette de Budos, duchesse de Saint-Simon », *Cahiers Saint-Simon, n° 18* (1990), pp. 13-24.

France » entre 1627 et 1645, et « grand louvetier de France », quasiment à la même époque. Claude, créé chevalier du Saint-Esprit (1663), est le père du fameux mémorialiste Louis (1675-1755), duc de Saint-Simon, né de son second mariage en 1672 avec Charlotte de L'Aubépine ;

• la **cousine germaine de Charlotte-Marguerite de Montmorency,** fille de Louise de Budos[3] et sœur d'Henri II de Montmorency, duc de Montmorency. C'est la marraine en 1643 de Louis XIV (1638-1715), le parrain étant Mazarin († 1661) ;

• la **filleule de Marie-Felice des Ursins** († 1666)[4], dont l'époux fut le susdit Henri II de Montmorency, qui conspira contre Richelieu, aux côtés de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, et de Marie de Médicis, mère de ce dernier, ce qui fut cause de sa décapitation à Toulouse en 1632[5] ;

• la **cousine des enfants de ladite Charlotte-Marguerite,** tous petits-enfants de Louise de Budos et grands frondeurs, à savoir Louis de Bourbon, dit le « Grand Condé », Armand de Bourbon, le prince de Conti, gouverneur du Languedoc à partir de 1660, et Anne-Geneviève de Bourbon, la duchesse de Longueville.

Ce tableau familial doit être complété par l'ajout d'**Antoine-Hercule Picon** († 1699) – sans doute un filleul d'Antoine-Hercule de Budos –, fils d'un « *régent général* (en la justice) *du marquisat de Portes* » (...1640, 1648...) devenu viguier général du marquisat de Portes (1662), à savoir Georges Picon qui épousa une parente des Budos. Cet Antoine-Hercule Picon connut une destinée exceptionnelle puisque, après avoir été « trésorier personnel » de Mazarin, il devint le « premier commis aux finances » de Jean-Baptiste Colbert, et c'est à ce titre qu'il copia, en 1659, le fameux mémoire rédigé par son maître contre Fouquet. Cité dans le testament de Mazarin[6], Antoine-Hercule est le père de Jean-Baptiste Picon († 1727), probablement un filleul de Colbert, qui termina sa vie comme intendant en Roussillon, de 1716 à 1723, puis comme ambassadeur de France à Constantinople.

La découverte d'une lettre de Marie-Felice de Budos datée de 1664

Signature de Marie-Felice de Budos, marquise de Portes (1690). Arch. dép. Gard.

En 1975, j'ai publié vingt lettres autographes signées *Marie-Felice de Budos,* marquise de Portes entre 1629 et 1693 – généralement appelée « Mademoiselle de Portes » –, toutes adressées à son cousin Louis de Bourbon († 1686), prince de Condé, autrement dit « le Grand Condé ». Toutes ces lettres sont conservées de nos jours au château de Chantilly[7], la plupart d'entre elles ayant été envoyées de son château de Theyrargues situé non loin d'Uzès. À cet ensemble, j'avais ajouté une lettre datée de 1666 qu'elle avait adressée à sa sœur unique Diane-Henriette et qui était relative à la mort de Marie-Felice des Ursins, sa marraine, elle non conservée à Chantilly.

À l'époque de cette publication, je n'avais pu mettre la main sur la teneur d'une autre lettre que la marquise avait envoyée en 1664 à sadite sœur, publiée en Angleterre à la fin du XIXe siècle, sans que soit d'ailleurs précisé son lieu de conservation.[8]

Cette lettre étant d'un grand intérêt, notamment parce qu'elle fournit des données conséquentes quant à la fondation d'un monastère de la Visitation effectuée par la marquise en son château de Theyrargues, il m'a semblé utile de la publier de nouveau et d'en profiter pour :

• la contextualiser le mieux possible à partir du livre que j'ai publié en 1978 sur les Budos[9] et de données

3 J.-B. Elzière, « Louise de Budos », *Causses et Cévennes,* t. 12 (1973), pp. 396-400.

4 Charles Cotolendi, *La vie de Madame la Duchesse de Montmorency, supérieure de la Visitation de Sainte-Marie de Moulins,* À Paris, chez Claude Barbin, 1684, 382 pp., avec portrait.

5 Simon du Cros (voire Ducros), *Histoire de la vie de Henri, dernier duc de Montmorency, contenant tout ce qu'il a fait de plus remarquable depuis sa naissance jusqu'à sa mort,* Paris, Sommaville, Courbé, 1643, 300 pp.

6 Paul Sonnino, « The three testaments of cardinal Mazarin », *French historical studies,* t. 37 (2014), pp. 421-436.

7 J.-B. Elzière, *La correspondance de Marie-Felice de Budos, marquise de Portes, avec le Grand Condé,* Nîmes, Renaissance du Château de Portes, 1975, 95 pp.

8 Alfred Morrison, *The Collection of autograph letters and historical documents formed by Alfred Morrison,* Second Series, 6 vol., tome I (A-B),1882-1893, 478 pp. (pp. 422-424).

9 J.-B. Elzière, *Histoire des Budos, seigneurs de Budos en Guyenne et de Portes-Bertrand en Languedoc,* Nîmes, 1978, 308 pp., ouvrage précédé par la publication du *Chartrier de Portes* (Génolhac, Font-Vive, 1976, 134 pp.).

réunies depuis lors ;

• synthétiser sa vie avant 1664 ;

• agrémenter cette publication de quelques illustrations de qualité ;

• dire quelques mots sur l'ordre de la Visitation ;[10]

• préciser certains points spécifiques évoqués dans la lettre, comme ceux concernant, par exemple, le mal dont souffre alors la marquise, qui rend son « *sang brûlé et mélancolique* » et qui l'oblige à boire de l'eau de la fontaine de Meynes, ou l'abbé Pierre de La Vergne de Tressan, janséniste, un temps prieur de Saint-Germain de Calberte, directeur de conscience de Marie-Felice à partir de 1666, mort noyé dans la Cèze en 1684 au sortir du château de Theyrargues.

Je dois ajouter que je n'ai malheureusement pu insérer ici toutes les données et références que j'aurais voulu indiquer, ce qui m'a conduit notamment à renvoyer le lecteur à certaines de mes publications indiquées dans les notes. Je dois dire aussi que j'ai beaucoup puisé dans les registres d'un notaire de Saint-Ambroix, Louis Champetier, conservés aux Archives départementales du Gard (2 E 16 / 226 à 231, pour la période 1685 à 1708), lesquels m'ont été signalés par Jean-Gabriel Pieters que je remercie vivement[11]. Je donnerai cependant quand même les références des actes paraissant les plus importants.

I. Marie-Felice de Budos, dite « Mademoiselle de Portes » (aperçu biographique jusqu'en 1664)

Son enfance après la mort de son père Antoine-Hercule de Budos tué au siège de Privas (1629)

Marie-Felice naquit probablement en janvier 1628 à Agde. Son père fut Antoine-Hercule de Budos, marquis de Portes, déjà évoqué dans les lignes qui précèdent, qui testa en mai de cette année 1628 en faveur de sa fille non encore nommée, la future Marie-Felice alors âgée de quatre mois. Sa mère, Louise de Crussol, fille d'Emmanuel, duc d'Uzès, convolera en secondes noces en 1634 avec Charles, marquis de Saint-Simon[12], frère aîné de Claude.

Avec sa sœur Diane-Henriette, née de façon posthume en 1629, Marie-Felice fut placée après la mort de leur père sous des tutelles successives : d'abord, ce fut celle de leur mère, puis celles d'Antoine Clauzel, notaire de Fons sur Lussan (entre 1634 et 1639) et, à partir de 1639, de Claude Imbert, avocat au Parlement de Paris.

À cette époque, en 1639/1640, le « *régent général* (en la justice) *du marquisat de Portes* » était alors Georges Picon, le père Antoine-Hercule Picon, tous les deux évoqués ci-dessus, tandis que le « *lieutenant principal du marquisat de Portes* » était Antoine Dautun, seigneur du Mas-Andrieu (à Portes), dont la famille était au service des Budos depuis fort longtemps.

Son oncle Henri de Budos († 1651), père de Philibert (vers 1615 - 1643)

Après la mort d'Antoine-Hercule qui avait donc testé en faveur de sa fille Marie-Felice, Henri de Budos, son frère cadet, nonobstant cela, s'intitula dès 1632 « *marquis de Portes en Languedoc, sgr de Saint-Jean* (de Valériscle), *comte de Saint-Prix* (= Saint-Priest, en Lyonnais) *et autres places, gouverneur pour le roi en la ville, château et comté de Pézenas* », et signa désormais *Saint-Jean de Portes*[13]. Désirant profiter d'une ancienne substitution testamentaire accordant aux mâles de la maison le droit d'hériter et souhaitant que le marquisat de Portes puisse être transmis à son fils Philibert, né vers 1615, il assigna ses nièces en justice devant le Parlement de Provence.[14]

De là s'ensuivit une procédure d'une dizaine d'années au cours de laquelle plusieurs arrêts furent rendus : le premier, émanant du Privé Conseil du Roi (*sic*), fut prononcé le 29 juillet 1637 et renvoya l'affaire devant le Parlement de Provence ; le deuxième ouvrit la substitution du marquisat de Portes en faveur d'Henri de Budos (Aix, 15 juillet 1639)[15], tandis que le troisième, daté du 11 avril 1642, ordonna l'exécution du précédent, avec détermination des distractions à faire sur les biens de sa nièce Marie-Felice, les parties pouvant dès lors garder toutes les deux le titre de « marquis de Portes ».[16]

Mais en 1643 mourut prématurément, âgé d'environ

10 Fondé par François de Sales († 1622), évêque de Genève, assisté par Jeanne-Françoise Frémyot († 1641, à Moulins), baronne de Chantal – les futurs saint François de Sales (canonisé en 1665) et sainte Jeanne de Chantal (canonisée en 1767) –, l'ordre monastique de la « Visitation-Sainte-Marie » dut suivre la règle de Saint-Augustin, avec clôture et vœux solennels, certains aspects de l'originalité première de la congrégation ayant pu cependant être conservés à travers le « petit office » et la règle douce souhaités par les postulantes. S'insérant bien dans les attentes de l'époque, il connut un fort développement au cours du XVIIe siècle puisqu'il compta 87 monastères dès 1640, puis 146 en 1700, répartis dans toute l'Europe. À son sujet, voir le magnifique « Musée européen de la Visitation » (www.musee-visitation.eu) situé à Moulins (Allier), qui conserve des milliers de pièces relatives à la Visitation, organise des expositions et des colloques, et publie des ouvrages scientifiques de haute tenue.

11 AD Gard, 2 E 16/226 (1685-1687), 228 (1688-1692), 229 (1692-1694), 230 (1695-1701) et 231 (1701-1708).

12 Parmi ses nombreuses charges, il sera gouverneur du fort et des salines de Peccais entre 1634 et 1644.

13 J.-B. Elzière, « M. de Saint-Jean, gouverneur de Pézenas sous Henri II de Montmorency », *Études sur Pézenas et sa région,* t. 6 (1975), pp. 35-37.

14 Registre de Benjamin Chabert, notaire de Saint-Ambroix, concernant l'année 1632, conservé en AD Lozère, 3 J 684 (Chartrier du Champ).

15 AD Bouches-du-Rhône, B 4885 (14 ff.).

16 *Ibid.*, B 4895 (86 pp.) et, pour une copie, AD Gard, 1 J 506 (63 pp.).

28 ans, Philibert, le fils unique d'Henri, ce qui contraignit ce dernier qui signait alors désormais simplement Portes, à abandonner ses prétentions sur le marquisat de Portes. Moyennant la conservation de certains biens, il s'accorda, le 11 avril 1644, avec ses nièces devant Claude Privat, notaire de Nîmes[17], et c'est ainsi qu'à la fin mai 1644, alors qu'il se rendait probablement au fort de Peccais dont il était gouverneur, Charles de Saint-Simon, beau-père des jeunes marquises et leur « *procureur spécialement fondé* », passa au château de Theyrargues pour traiter des affaires du marquisat.[18]

Il faut noter à titre anecdotique que, dès cette époque, en vertu d'une clause de substitution insérée dans le testament de Thibaud II de Budos daté du 7 septembre 1501, la famille de Borne d'Altier tenant la seigneurie gévaudanaise du Champ dont un ancêtre avait épousé une Budos en 1497, voulut prétendre à la succession des terres de Portes, mais l'action menée dans ce sens n'eut pas de conséquences immédiates.

Sa sœur Diane-Henriette de Budos († 1671) et son mariage en 1644 avec Claude, duc de Saint Simon

Le 7 septembre 1644, âgée d'une quinzaine d'années et à un moment où sa sœur aînée a déjà fait un vœu de chasteté dont il sera question ci-dessous, Diane-Henriette de Budos est mariée avec Claude de Rouvroy, duc de Saint-Simon, le frère cadet de Charles de Saint-Simon.

Un accord passé entre l'oncle et ses nièces (1645)

En octobre 1645, devant Robert, notaire de Saint-Ambroix, Henri de Budos, toujours marquis de Portes, s'accorde avec ses nièces pour recevoir un capital de 9000 livres, destiné à lui assurer une rente annuelle de 570 livres 10 sous payable en deux échéances de 281 l. 5 s., les 13 avril et 13 octobre de chaque année, d'où, par exemple, des versements faits le 24 avril 1648 par Pierre Gibert, agent du duc de Saint-Simon et de la marquise de Portes[19], ou actés devant Job Castillon, notaire de Saint-Ambroix, s'échelonnant entre les 12 octobre 1649 et 15 avril 1651.[20]

Désormais les actes importants concernant les terres de Portes seront passés au nom du duc de Saint-Simon Claude, de sa femme Diane-Henriette de Budos et de sa belle-sœur Marie Felice de Budos.

Le 29 avril 1651 Henri de Budos, « marquis de Portes » meurt, immédiatement suivit dans la tombe, en décembre de la même année, par Louis, fils de Diane-Henriette de Budos et de Claude de Saint-Simon, né en 1650, qui était déjà qualifié « marquis de Portes » et qui portait le même prénom que celui qui sera donné à un autre fils dudit Claude, né vingt-cinq ans plus tard d'un second mariage et qui sera le fameux mémorialiste de la cour de Louis XIV. Ce dernier décès change bien des choses quand à la destinée du marquisat de Portes.

Entre 1639 et 1651, les séjours de Marie-Felice de Budos dans des établissements religieux et son vœu de chasteté

À partir de ses onze ans et jusqu'à la fin de 1651, Marie-Felice fréquenta divers établissements religieux, et séjourna successivement :

• entre 1639 et 1643, à **Caen**, à l'abbaye bénédictine de La Trinité – c'est l'Abbaye aux Dames fondée au XIe siècle par la reine Mathilde, épouse de Guillaume le Conquérant – dirigée alors par sa tante Laurence de Budos († 1650), sœur d'Antoine-Hercule, d'Henri et de Louise. C'est lors de ce séjour qu'elle fait un vœu de perpétuelle chasteté ;

L'abbaye aux Dames (Caen)

• vers 1645-1646, à **Paris**, au couvent des Carmélites de la rue Saint-Jacques, où elle teste son aptitude à rentrer dans les ordres. Près de cinquante ans plus tard, elle reviendra là comme pensionnaire dans une maison locative et y mourra après y avoir dicté son testament en 1691 et son codicille en 1693 ;

• en 1649-1651, à **Moulins**, au monastère de la Visitation Sainte-Marie où sa marraine Marie-Felice des Ursins, veuve d'Henri II de Montmorency, était entrée comme novice en 1641. C'est d'ailleurs dans une lettre datée de Moulins qu'elle témoignera, le 21 février

17 AD Gard, 2 E 37/157, ff. 168v - 189r («Transaction et accord»).
18 *Ibid.*, 2 E 16/300, ff. 105r -188v.
19 *Ibid.*, 2 E 51/345, ff. 735v-736r (Job Castillon, notaire).
20 *Ibid.*, 2 E 51/345, ff. 944v-945v, et 2 E 51/346, ff. 243v-244r.

1651, à son cousin le Grand Condé, jusque-là prisonnier de Mazarin, la joie qu'elle ressent « *à l'heure de sa liberté* ».

Entretemps, en 1647 et 1648, Marie-Felice fut « *persécutée au foyer* » par sa mère Louise de Crussol qui voulait absolument la marier. Pour contrer cela, elle renouvelle de façon inattaquable le vœu de chasteté fait à Caen, aidée en cela par son directeur de conscience et confesseur, Jean-Jacques Olier († 1657), prêtre, missionnaire et fondateur du séminaire de formation des prêtres de Saint-Sulpice, avec lequel elle entretient une correspondance assidue.

En 1652-1653, un bref passage dans ses terres cévenoles

Après la mort de son oncle Henri « Mademoiselle de Portes », alors âgée de 24 ans, s'en retourne, pour la première fois depuis sa naissance, dans son Languedoc natal, probablement dès les premiers mois de 1652, avec la ferme intention d'y défendre avec vigueur les intérêts de la religion catholique auprès de ses vassaux. Elle le fait avec une telle ardeur que son directeur de conscience évoqué ci-dessus, se trouvant alors à Bourbon (l'Archambault), peut confier à l'un de ses correspondants, à la mi-octobre, « *un narré secret de ce qui s'est passé en quelque démêlé de Mlle de Portes dans les Cévennes [...]. Elle m'écrit une lettre de feu pour m'inviter à l'aller voir* ».[21]

Une année avant que, à la demande des Jésuites, le pape condamne le jansénisme (1653) et deux ans avant que Blaise Pascal se « convertisse » à ce courant de pensée, Marie-Felice verse dans cette doctrine, au grand dam du susdit Olier qui lui exprime, au début de 1653, « *la vive douleur qu'il ressent en voyant qu'elle ne traite plus de simplicité avec lui parce qu'elle prête l'oreille aux jansénistes qui la trompent* ». Quelques années plus tard, en 1655/1656, ce seront ses deux cousins Armand de Bourbon († 1666), prince de Conti, alors basé à Pézenas, mais pas encore gouverneur du Languedoc, et Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, deux anciens frondeurs notoires, frère et sœur du Grand Condé, qui opéreront leur conversion, en prenant respectivement pour directeur de conscience Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, et Pierre de La Vergne.[22]

Le 29 mai 1653, les paroissiens de Saint-Julien des Points se préparent à accueillir Marie-Felice, leur « *dame et seigneuresse de ladite paroisse* » et à la supplier « *très humblement [de] les vouloir aimer et protéger comme ses très obéissants sujets et serviteurs* »[23]. À peine trois semaines plus tard, le 17 juin, elle participe à une procession du Saint-Sacrement à Saint-Germain de Calberte organisée par les Franciscains[24]. Toujours en cette même année, sa « *passion* » est évoquée lors d'une affaire opposant Anne d'Ornano († 1695), baronne d'Aubenas, aux protestants de ses terres, notamment à Vals : cette dame, nonobstant les édits du roi, voulait empêcher par la force les prêches, s'en prendre au temple de la ville et au pasteur, qu'elle fit d'ailleurs emprisonner.[25]

À la fin de l'été 1653, « Mademoiselle de Portes » s'en retourne à Paris « *pour y poursuivre une affaire qui lui est de grande importance et qui regarde la gloire de Dieu* »[26]. Sa présence y est attestée dès le 18 décembre de la même année.[27]

Ses officiers en conflit avec ses vassaux protestants des Cévennes (1654 à 1660)

Alors que Marie-Felice de Budos :

• au début de 1654, sans doute à partir de Paris, va à la rencontre de sa cousine la duchesse de Longueville à Nevers pour la conduire à Moulins ;

• durant la même année, acquiert la vicomté d'Étoile située dans la région de Valence ;

• le 9 juin 1655, là dans un contexte de chaises à bras, prend les eaux aux bains de Bourbon (-l'Archambault) auprès de dames de la grande noblesse, parmi lesquelles sa susdite cousine la duchesse de Longueville ;

• les 8/12 juillet 1655, à Paris, signe un « *second partage provisionnal* » du marquisat de Portes avec sa sœur Diane-Henriette et son beau-frère Claude, duc de Saint-Simon ;[28]

• au cours de cette même année, s'intitulant alors « *marquise de Portes, vicomtesse de Theyrargues et d'Étoile* », témoigne au procès de canonisation de mère Madeleine de Saint-Joseph († 1637), qui fut supérieure du carmel de la rue Saint-Jacques, un établissement qu'elle connaît bien ;

• en octobre 1655, rencontre pour la première fois, à

21 *Lettres de M. Olier, fondateur du séminaire de Saint-Sulpice*, 2 vol., Paris, V. Lecoffre, 1885, 608 et 636 pp.

22 Christophe Blanquie, « L'Abbé de La Vergne », *Chroniques de Port-Royal*, 1998, n° 47, pp. 373-392.

23 Liasse 29, dans Yannick Chassin du Guerny, *Fonds du Nogaret (Saint-Julien des Points)*, Nîmes, 1978, 26 pp.

24 AD Lozère, E 933, f. 3v.

25 AM Le Vigan (Gard), GG4.

26 Lettre du cardinal Alexandre Bichi au chancelier Séguier, Carpentras, 6 août 1653 (Bibliothèque de l'Institut, ms. 399, f. 246).

27 Archives nationales de France, Y 190, f. 377 (Insinuation au Châtelet).

28 Rubrique 2 de l'*Inventaire des titres et pièces transmises par Claude, duc de Saint-Simon, à sa fille Gabrielle-Louise, duchesse Brissac, après la mort de Diane-Henriette de Budos, mère de cette dernière*. Daté de 1674, comprenant 24 rubriques et deux signatures de « Gabrielle de Saint-Simon », il se trouve dans un registre du notaire parisien Étienne Thomas conservé aux Archives nationales de France (MC/ET/LVII/116).

Moulins, à la Visitation, donc chez sa marraine, Gabriel de Ciron, qu'elle encourage vivement à fonder une congrégation destinée à soutenir l'œuvre des nouvelles converties (1656/1657). Il se rendra à sa demande en Cévennes en décembre 1657, puis fondera effectivement, en 1662, à Toulouse, la Congrégation des Filles de l'Enfance de N.-S. J.-C. ;[29]

• le 12 mars 1657, logeant à Paris à l'hôtel de Longueville, transfère à sa sœur et à son beau-frère la meilleure partie de ses biens, ainsi que la somme de 144 000 livres représentant près de 15 000 louis d'or, au motif « *de se débarrasser des affaires du monde pour servir librement la religion dans les Cévennes* », avec clause de retour de ce capital en cas de mort de sa sœur Diane-Henriette († 1671) ou, si elle avait des enfants, de ces derniers.[30]

Ses officiers, assistés des vassaux catholiques et de nombreux religieux, conduisent diverses opérations dans ses terres cévenoles pour tenter de contenir, voire de convertir ses sujets protestants.

C'est ainsi que de vifs troubles religieux se produisent, notamment :

• à **Saint-Germain de Calberte,** où la construction d'un nouveau temple à « *grand arc* » initiée en 1654/1655 par Pierre Verdelhan contre l'avis de plusieurs personnes conduit le « *lieutenant général au marquisat de Portes* », à savoir Étienne David, docteur ès droits, sieur de La Jonquière, à imposer à la communauté une « *foule des gens de guerre* » pendant environ deux mois et à opérer des arrestations ;[31]

• à **Tharaux,** en 1658, où des vexations opérées par des proches de la marquise, probablement de même type que celles évoquées ci-dessus à Vals, provoquent un début d'émeute qui est bientôt arrêté par l'envoi de cent fusiliers et l'intervention de Claude, duc de Saint-Simon, qui demande à sa belle-sœur de laisser les protestants en paix.[32]

• à **Génolhac,** un bourg qu'elle partage en coseigneurie avec l'évêque d'Uzès, où des incidents opposent le 19 juin 1659, d'une part, les catholiques proches des missionnaires et des frères prêcheurs (les dominicains) aux protestants conduits par le consul Antoine de Leyris, sieur de Vernissac, associé à quelques ministres[33]. Intervient là, pour le compte de Marie-Felice de Budos, son « juge ordinaire », Vincent Le Blanc, sieur du Ranquet.

Son retour dans les Cévennes à l'époque de la première grande offensive royale contre les protestants (1661-1663)

Encore à Paris le 24 novembre 1660[34], Marie-Felice, âgée désormais d'environ 32 ans, fait un retour remarqué en Cévennes à la fin de l'année 1660, voire au début de 1661. En effet :

- dans une lettre écrite de Paris le 11 février 1661 adressée « *à M. de Tressan à Pézenas* », à savoir son frère Jérémie qui désire quelque emploi auprès du prince de Conti, nouveau gouverneur du Languedoc depuis 1660, Louis de La Vergne conseille à ce dernier de faire intervenir « *Mademoiselle de Portes* »[35]. Racine écrira d'Uzès, le 25 juillet 1662, que Conti n'a alors « *que des missionnaires et des archers à sa queue. Les gens de Languedoc ne sont pas accoutumés à telle réforme, mais il faut pourtant plier* » ;[36]

- le 10 février 1662, Pierre de Bonzi (1631-1703), évêque de Béziers depuis 1659, informe Colbert que, avec l'arrivée de Mademoiselle de Portes et celle de l'abbé de La Vergne, « *les dévots se sont fortifiés* », mais qu'il ne lui semble pas qu'ils aient « *détourné SA* [le Prince de Conti] *des bons sentiments qu'elle a pour le service du roi* »[37]. Cet abbé n'est autre que Pierre de La Vergne, le janséniste militant dont il a déjà été question.

Le 29 janvier 1661, donc sans doute à l'occasion de son arrivée récente en Cévennes, Marie-Felice se voit offrir six moutons par les habitants de Saint-Frézal de Ventalon.[38]

29 Marguerite-Marie Shibano, auteure de deux mémoires universitaires consacrés à la Congrégation des Filles de l'Enfance fondée à Toulouse par Gabriel de Ciron (1976/1977 et 1981). Selon la lettre qu'elle m'écrivit le 19 juin 1981 : « *À la demande de la marquise, Gabriel de Ciron est parti de Toulouse en décembre 1657 en Cévennes pour travailler à la conversion des protestants et est revenu à Toulouse début janvier 1658, amenant de nouveaux convertis des Cévennes* ».

30 Archives nationales de France, Y 194, f. 59 (Insinuation au Châtelet) et Inventaire des titres... (Voir ci-dessus), rubriques 4, 21 et 23. En 1684, à la mort de sa nièce Gabrielle-Louise de Saint-Simon qui avait repris en 1674 les engagements de sa mère, Marie-Felice de Budos voudra récupérer la somme de 144 000 livres, mais elle y réussira si peu qu'elle devra intenter un procès aux Saint-Simon et transmettre cette somme avec les arrérages dus à Madame de Maintenon en la chargeant de la répartir entre « *la maison de Sainte-Geneviève et la fondation au faubourg Saint-Germain d'un second Hôtel-Dieu destiné aux femmes* » (Archives nationales de France, MC/ET/LXV, n° 133).

31 AD Hérault, 1 B 6101-6104 (1658-1659) et 6438-6439 (1659-1660), ainsi que Bibliothèque. Soc. Hist. Protest. Franç., ms. 451, pp. 28-39.

32 AD Gard, 1 F 169, p. 1226 (Bardon).

33 Bibliothèque. Soc. Hist. Protest. Franç., mss 446/4 (ff. 179r-181v) et 714, un *Factum pour Ambroise de Leyris...* (BnF, LD176-200), ainsi qu'Élie Benoît, *Histoire de l'Édit de Nantes,* 5 vol., Delft, 1693-1695, t. 3, Première partie, p. 188.

34 Archives nationales de France, Y 199, f. 54v (Insinuation au Châtelet).

35 Numéro 291 de l'inventaire du Fonds Doscarès (privé) réalisé par Yannick Chassin du Guerny en 1991 (Nîmes, 239 pp.). Une photocopie de cette lettre se trouve en AD Gard, 1 J 1134 et 1 J 1205.

36 *Racine. Lettres d'Uzès,* pp. 116-120 (éd. Jean Dubu, Uzès, Ateliers Henri Peladan, 1963, 130 pp.).

37 BnF, Mélanges de Colbert, vol. 107, f. 459v.

38 Information communiquée en son temps par Roger Cuche,

En fait, tout cela se passe à une époque politiquement fort mouvementée puisque, après le Traité des Pyrénées signé le 6 novembre 1659, à la suite duquel le Grand Condé put revenir de son exil à l'étranger, et après la mort de Mazarin survenue le 9 mars 1661, Louis XIV, alors âgé d'un peu plus de vingt ans, conseillé par des Colbert et Hardouin de Péréfixe, nommé archevêque de Paris en 1662, se veut être désormais seul maître en son royaume. Il n'aura plus de premier ministre, comme le furent, sous Louis XIII, Richelieu († 1642) et par la suite Mazarin.

Pour atteindre un tel objectif, le roi entend agir au moins dans quatre grandes directions : une première concerne l'élimination du surintendant des finances Nicolas Fouquet (5 septembre 1661), une deuxième vise les jansénistes, une troisième les dévots de la Compagnie du Saint-Sacrement qu'il sera amené à dissoudre en 1666 et une quatrième les protestants. Ces derniers, après la Paix d'Alès signée en 1629 et la déclaration de la guerre à l'Espagne en 1635 et jusqu'au Traité des Pyrénées de 1659, avaient en effet mis à profit la relative quiétude que leur apportaient les guerres extérieures pour renforcer leur puissance, notamment en édifiant de nouveaux temples dans des lieux non autorisés par l'Édit de Nantes de 1598.

Incité en cela par l'Église de France et, en Languedoc, aussi par les États, Louis XIV décide de donner un coup d'arrêt à l'expansion protestante : en premier lieu, il exige que soient désormais strictement respectées les clauses dudit Édit de Nantes, ce qui conduit à mettre en cause le culte public exercé en certains lieux. En Languedoc est alors nommée, le 15 avril 1661, une « Commission de l'Édit de Nantes » comprenant deux « commissaires exécuteurs de l'Édit », à savoir un catholique, Claude Bazin, seigneur de Bezons, intendant de la province depuis 1654, et un protestant, Balthazar (Cotelier) de Peyremale, seigneur de Dieusse, lieutenant particulier au Présidial de Nîmes. Ces deux officiers vont travailler durant deux ans, puis, en 1663, rendent des conclusions dans trois directions majeures : soit les lieux de prêche sont maintenus, soit ils sont condamnés (avec démolition du temple), soit ils sont « mis en partage », c'est-à-dire qu'une décision est en attente à leur sujet. Pour les diocèses de Nîmes, Uzès et Mende, un arrêt du Conseil d'État 5 octobre 1663 ordonnera la démolition de 89 temples. Dans le diocèse de Mende, 23 localités sont concernées.

En Cévennes ou alentour furent atteints par ces mesures de destruction de nombreux temples, à l'instar de ceux du Pont de Montvert, de Saint-Michel de Dèze, de Roquedur, de Saint-Laurent de Trèves et de Rousses. Ne furent pas alors concernés les temples où le culte protestant avait été pratiqué avant l'Édit de Nantes, comme ceux du Collet de Dèze ou de Saint-Germain de Calberte, pourtant construits récemment, respectivement en 1646 et en 1655, certains cas n'ayant pu être tranchés par les commissaires étant alors « *mis en partage* » : un bon exemple est donné par Saint-Martin de Boubaux où, s'il était patent que le prêche avait bien été pratiqué avant l'Édit de Nantes dans une maison privée, la décision à prendre restait douteuse puisque, vers 1663, le culte était assuré par le pasteur de Saint-Germain de Calberte.[39]

II. Le couvent de la Visitation Sainte-Marie de Theyrargues (1664 à 1694)

En 1664, soit peu de temps après, d'une part, la béatification de François de Sales († 1622), le fondateur de l'ordre de la Visitation, célébrée en 1662 – il sera canonisé en 1665 – et, d'autre part, le mariage de sa nièce Gabrielle-Louise de Saint-Simon effectué au Palais Royal le 17 avril 1663 avec Henri(-Albert) de Cossé, duc de Brissac, mariage qu'elle n'a d'ailleurs pas approuvé et auquel elle n'a pas voulu assister, Marie-Felice de Budos, désormais âgée de 36 ans, décide de fonder un couvent de visitandines dans la paroisse de Saint-Privat de Rivières où se situe son château de Theyrargues[40]. En attendant que soit trouvée une demeure appropriée à l'hébergement de sœurs, dont l'acquisition ou la construction serait financée par leurs « dots », elle consent à mettre à sa disposition une partie de ce dernier.

Ayant côtoyé des visitandines en 1649-1651 lors de son séjour à Moulins chez sa marraine Marie-Felice des Ursins, « Mademoiselle de Portes » réalise cette fondation « *pour la gloire de Dieu* » et « *pour l'instruction des nouvelles converties* ». Elle obtient pour cela « *l'agrément de Monsieur l'Évêque d'Uzès* », alors Jacques Adhémar de Monteil de Grignan, évêque d'Uzès de 1660 à 1674, grand adversaire des jansénistes, qui vient tout juste, le 22 avril 1663, de consacrer la nouvelle cathédrale d'Uzès[41]. Pour ce faire, elle entre en relation avec les visitandines de la maison du (Pont-) Saint-Esprit[42] qui lui accordent « *neuf religieuses du voile noir et une du voile blanc, pour coopérer de tout leur possible à l'établissement de cette fondation* ».

d'après ses dépouillements du notaire Daniel Ponge.

39 Pierre Rolland, *Petit historique des lieux de culte de Saint-Martin de Boubaux*, été 2019, 2 pp.

40 « *Fondation du monastère de Terargues, le 136e de l'ordre, estably le 20e may 1667* » (Bibliothèque Mazarine, ms. 2438, pp. 97-109, alias pp. 3382-3389).

41 Oncle de François Adhémar de Monteil (1632-1714), comte de Grignan, qui épousa en 1669 la fille de la marquise de Sévigné.

42 Monastère fondé en 1633. Voir notamment AD Gard, H 770, 887 et 937.

Signatures de quelques visitandines du couvent du Pont-Saint-Esprit (1664), Arch. dép. Gard

La lettre de 1664 envoyée par Marie-Felice de Budos à sa sœur Diane-Henriette, duchesse de Saint-Simon, évoquant la fondation du couvent

La fondation de ce monastère de la Visitation Sainte-Marie – qui sera dissous en 1694, soit un an après la mort de Marie-Felice – est autorisée et confirmée « *par lettres patentes de Louis XIV données à Saint-Germain en Laye au mois de novembre 1666, sur la demande et recommandation de la reine (Marie-Thérèse d'Autriche)* »[43]. Il sera reconnu officiellement par l'ordre le 20 mai 1667, comme étant le 136e d'une longue série.

Par acte passé devant Me Guillaume Bouquet, notaire de Saint-Florent (sur Auzonnet), le couvent est doté par sa fondatrice d'un capital de 12 000 livres[44], une somme représentant près de 1 250 louis d'or, qui, une fois placée « *au denier 20* » (soit à 5 %), rapportera annuellement 600 livres payables en deux échéances, les 8 mars et 8 septembre de chaque année[45]. Il reçoit aussi de nombreux objets de culte (« soleil », ciboire, tableaux...).

43 « Rivières de Theyrargues » [p. 415-420], dans Abbé Goiffon, *Monographies paroissiales. Paroisses de l'archiprêtré d'Alais*, Imprimerie G. Malachanne, Nîmes, 1916, 540 pp.

44 AD Gard, 2 E 51/654, ff. 349v-352r (2 septembre) et 352r-358v (3 septembre).

45 Pension annuelle dont la trace se retrouve dans de nombreuses quittances, par exemple les 28 décembre 1689, 1er février 1691 et 19 février suivant (AD Gard, 2 E 16/228, ff. 226r-226v, 281v-282v et 287v-288).

Le château de Theyrargues vers 1626. BnF, Cartes et plans

À l'occasion de cette fondation, « Mademoiselle de Portes » institue un marché hebdomadaire à Rivières.[46]

Voici la teneur de la lettre, non localisée actuellement, que Marie-Felice a dictée le 9 mai 1664 à son secrétaire, probablement Jacques Dautun, sgr de Sauveplane, à destination de sa sœur Diane-Henriette. Là sont évoqués notamment l'abbé Pierre de La Vergne, dont il a déjà été question, son frère Polydore-Jean, ainsi que la santé fragile de la marquise. Pour une meilleure compréhension du texte, j'en ai modernisé quelque peu la graphie, en transformant, par exemple, les « j'ay » en j'ai, les « faira » en fera, les « -oit- » en « -ai- », etc.

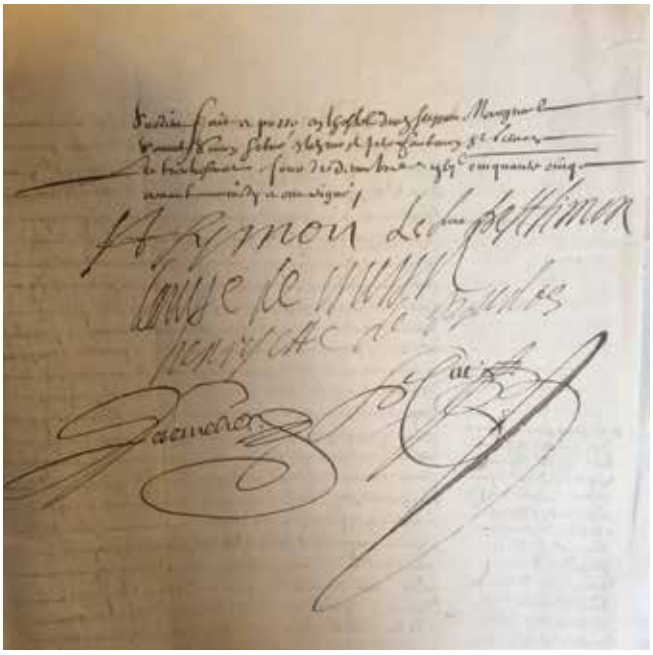

Signature de Diane-Henriette de Budos, à savoir Henryette de Budos *(1655). AnF*

46 Numéros 12-14 de l'inventaire du Fonds Doscarès cité en note 35.

Terargues[47]*, ce 9e mai (1664)*

J'ai attendu, ma très chère sœur, à réitérer mes lettres que je fusse de retour chez moi afin de me servir de la permission que vous m'avez donnée d'emprunter la main d'un autre pour vous écrire. Vous me donnez bien de la joie en m'assurant de votre santé et de celle de ma petite nièce. Les marques de votre amitié & de celles de mon frère[48] *m'en donnent aussi beaucoup, et c'est assurément faire une grande charité car on dit que la plupart de mes maux vient d'un sang brûlé & mélancolique*[49]*. Je m'en vais le rafraîchir par le petit lait, le bain et les eaux de Meine que l'on m'a ordonnées*[50]*, et cependant je ne laisserai pas de faire travailler à nos hommages et à toutes nos autres affaires car le temps presse fort, et j'espère me décharger de la plupart des choses sur les soins de Mr de La Vergne*[51] *que j'attends avec impatience, et cent fois plus pour votre intérêt que pour le mien, car pour moi, à vous dire le vrai, hors l'affection qui me fait agir de tout mon cœur, je ne songerais plus qu'à vivre & à mourir en paix, mes incommodités m'ôtant tout à fait de l'esprit d'autres pensées. Je ne sais si Mr de Brissac est parti dans le temps que vous me le mandiez, mais je sais bien que je n'ai pu le savoir si près de faire un si grand voyage et qui peut être bien dangereux sans en avoir bien de la douleur & de l'inquiétude, quoique d'ailleurs on voit bien qu'il était nécessaire à sa gloire. Je vous supplie, ma chère sœur, lorsque vous lui écrirez, ou si vous le voyez encore, de lui dire bien des choses pour moi, sans crainte d'en trop dire. Je voudrais bien savoir comme ma nièce a porté ce départ. Mr l'Abbé de La Vergne m'a écrit qu'il lui avait laissé une ample procuration pour toutes ses affaires, c'est un bon signe, et pour moi je vous avoue qu'une des choses qui me fait porter plus patiemment d'être éloignée de ce qui m'est le plus cher, c'est que je ne pourrais voir sans une extrême douleur la division et les déplaisirs de ce que j'aime. De loin on n'en est pas si vivement touché, quoiqu'on le soit toujours.*

Ma chère sœur, je vous en supplie, lorsque Mr l'Évêque d'Uzès[52]*, qui est parti pour Paris, y sera arrivé, que mon frère et vous lui fassiez toutes les amitiés possibles, car, outre qu'il faut l'entretenir dans la bonne volonté qu'il est & la parole qu'il m'a donnée de nous vendre quelques terres à bon compte, qui incommoderaient et gâteraient beaucoup les nôtres si d'autres les avaient, il en use si obligeamment pour tout ce qui nous regarde que mon frère et vous ne sauriez me faire un plus grand plaisir que de lui témoigner en toute manière le ressentiment que vous en avez tous deux.*

Au reste, ma chère sœur, vous ne croyez pas sans doute être fondatrice d'un couvent des filles de Ste Marie qui est au St Esprit & de celui que je va établir à Rivières pour l'instruction des nouvelles converties de ce pays ici, auxquelles je prête un quartier du château de Térargues en attendant qu'elles se soient bâties au bourg de Rivières, et comme j'ai rendu le château par les grandes dépenses que j'y ai faites tout à fait logeable au lieu qu'il ne l'était, pour cela n'empêchera pas que mon frère et vous ne soyez fort bien logés lorsqu'il vous plaira me faire l'honneur de me venir voir avec tout votre train. Cependant, par ce moyen-là, j'ai épargné la dépense d'un bâtiment qu'il m'aurait fallu faire et qu'elles feront peu à peu du dot [sic] *des filles qu'elles recevront et, quand j'irai à Paris, je ne serai pas en nécessité de laisser un concierge dans ma maison car les gens des religieuses, qui seront de dehors, en auront soin. Je leur donne 12 000 livres, dont je leur paierai la rente jusqu'à ce que je les aurai payées au denier vingt, c'est-à-dire 600 livres de pension, et leur sacristie toute garnie & quelques autres meubles pour leur usage.*

Avec cela j'en suis quitte, et elles se sont chargées de l'instruction des nouvelles converties et ne manqueront pas de quantité de filles de condition que l'on parle d'y mettre de bien des côtés. Plusieurs raisons m'ont obligée de prendre ce dessein.

Premièrement, la gloire [de] Dieu, car elles seront assurément fort utiles aux nouvelles converties, et elles contribueront beaucoup à mettre la

47 Aujourd'hui on écrit « Theyrargues ».

48 Claude de Saint-Simon, beau-frère de Marie-Felice de Budos.

49 Ce type de sang correspond probablement au fameux saignement hémorroïdaire qu'a connu Richelieu. Il est évoqué, par exemple, tout aussi bien en 1637 par Georges de Scudéry dans ses *Observations sur* Le Cid (Rodrigue a tout brûlé son sang « par cette noire mélancolie qui le possède »), qu'en octobre 1674 par Madame de Maintenon dans une lettre adressée à l'abbé Gobelin (« Je retombe dans ces vilaines maladies que j'eus cet hiver et qui sont les effets d'un sang brûlé et de la noire mélancolie ») et par Jurieu en 1699 dans son *Traité historique contenant le jugement d'un protestant sur la théologie* qui rapporte que « ces désespoirs apparents dans François de Sales n'étaient que les effets d'un sang brûlé et d'une noire mélancolie ».

50 Actuellement Meynes (Gard), à proximité de Montfrin, où se trouve la « Font-Cluse » – ou « Fontaine-Close » –, une source dont l'eau, froide et acidulée – c'est une eau « bicarbonatée calcique peu minéralisée », selon Hervé Gallard, membre de l'UMR CNRS 7285 / Institut de Chimie des Milieux et des Matériaux (Université de Poitiers) – a des vertus cicatrisantes et a été fort prisée à diverses époques, notamment par le connétable Henri Ier de Montmorency († 1614), veuf de Louise de Budos, et par le frère de Richelieu, Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu (1582-1653).

51 Polydore-Jean de La Vergne (1616 - après 1688), sieur de Marcouine, frère de Pierre (connu sous le nom de « l'abbé de La Vergne » et évoqué à la note 22), gère les affaires de Marie-Felice de Budos (dénombrement en 1678, hommage au roi en 1679, nouveau dénombrement en 1688...).

52 Jacques Adhémar de Monteil de Grignan, déjà évoqué en note 41.

dévotion dans ce pays. J'ai secondement l'avantage du lieu où je fais ma principale demeure qui d'un bourg va se faire par cet établissement une petite ville avec le marché et les foires que j'ai établies.

Pour moi, ma chère sœur, cela m'est d'une utilité incroyable, et même de nécessité, car ne pouvant pas faire autrement que je ne vienne de temps en temps en ce pays ici si j'y veux conserver mes droits et mon revenu. Il m'est impossible d'y demeurer comme j'ai fait jusques astheure[53] *sans aucune consolation, sans avoir une compagnie pieuse et qui ne me contraigne point, et dont le bon exemple me serve à servir Dieu au milieu des petits embarras que j'ai. Mes maux abattant mon corps et mon esprit, j'ai besoin de secours et d'un secours qui, me donnant de la satisfaction en la manière que je puis le recevoir, m'aide un peu dénoircir mon sang. Outre cela, je vous avoue que je ne puis plus aller d'un côté ni d'autre prendre des airs qui me sont contraires, dans les maisons où j'ai été jusques astheure de temps en temps. Outre que ma santé en souffre infiniment, tous ces petits voyages et ce qui [sic] faut donner dans les maisons où l'on va coûte plus quand tout est ramassé que ce que je leur donne pour avoir un couvent auprès de moi. Le repos même de n'être plus obligée de recevoir chez moi tant d'étrangers et dont on ne se peut empêcher dans les provinces est quelque chose d'assez considérable et ma dépense pourra en être un peu plus réglée en ce pays ici.*

Mais, ma chère sœur, ce que je compte pour plus que toutes choses, c'est que j'aurai le St Sacrement dans ma chapelle et que quasi à toutes les heures du jour on louera Dieu dans ma maison.

Il ne me reste donc plus pour être tout à fait aisée si non que mon frère et vous le soyez aussi, comme je n'en doute pas, et que, par votre approbation et la sienne, cette petite affaire me donne contentement de tous côtés. Elle ne m'en donnerait pas sans cela. Je n'ai pu vous l'écrire plus tôt parce que la chose a été conclue et les expéditions faites en moins de huit ou dix jours, et que, n'étant pas chez moi, je n'avais point de secrétaire, et vous jugez bien qu'il m'aurait été impossible de vous mander tout cela de ma main, voilà l'incommodité d'être éloignée les uns des autres de près de deux cents lieues.

Au nom de Dieu, prenez une bonne résolution de nous venir voir. Il serait assurément expédient et je crois que la joie que j'en recevrais me guérirait entièrement. Mais j'espère plutôt de M^r^ le Duc de Saint-Simon qu'il prendra cette résolution et qu'il vous la fera prendre que non pas de vous-même car vous allez plus aisément à Blaye qu'en Languedoc.

Adieu, ma chère sœur, voilà une trop grande lettre. Croyez que je suis à vous du plus sincère et du plus tendre de mon cœur.

J'oubliais à vous dire que les religieuses sont obligées de me rendre le quartier que je leur donne de ma maison et qui se trouve tout à fait aisé à séparer des autres avec une exacte clôture. Elles sont obligées, dis-je, à me rendre ledit quartier à moi ou à mes héritiers si je mourrais assez tôt pour qu'elles s'y trouvassent encore dans le même état que je leur ai baillé, dont je ferai dressé un verbal où on n'oubliera pas un verrou. Je vous prie que mon frère et vous ne doutiez pas que tout ne soit comme il faut.

53 Adverbe contractant « à cette heure », encore employé de nos jours au Québec.

Peu après cette fondation meurt en 1666, au monastère de la Visitation de Moulins, Marie-Felice des Ursins, la marraine de Marie-Felice de Budos. À cette époque, cette dernière s'en retourne à Paris où elle se trouve le 9 mars 1668.[54]

Quelques données historiques relatives au couvent

S'il n'existe pas de fonds spécifique relatif au couvent de Theyrargues, des documents conservés de façon éparse permettent cependant de se faire une idée sur :

• la succession de ses « révérendes mères supérieures » ;[55]

Une visitandine portant le voile blanc. Détail d'un tableau du couvent de la Visitation d'Annecy

54 Archives nationales de France, Y 214, f. 146 (Insinuation au Châtelet).

55 Françoise Augustine de Grandis († 15 mai 1667) ; puis Françoise Catherine de Pernes (vers 1602 - 19 juillet 1682), réélue le 25 mai 1670 ; puis, le 10 mai 1674, Jeanne Marie de Patris (vers 1630 - 17 septembre 1678), réélue le 3 juin 1677 ; puis Marie Aimée Blaise, réélue le 14 mai 1682 ; puis, à partir du 7 juin 1685, Marie Joseph Bonhomme, réélue le 3 juin 1688, qui ne reste supérieure que quelques mois ; puis, jusqu'à la dissolution du monastère en 1694, Marie Aimée Blaise († 28 juillet 1698).

• quelques-unes des religieuses qui y vécurent et/ou y moururent[56]. Lors de la dissolution du monastère, en 1694, elles étaient une quinzaine, assistées de deux ecclésiastiques ;

• un directeur (de conscience) qui était prêtre (Charles Marsan, † avant le 13 novembre 1689 : il avait été marié auparavant et avait eu deux fils, Jacques et Alexandre) et certaines personnes plus ou moins associées à la gestion du couvent, apparaissant de temps à autre comme témoins dans des actes notariés, à l'instar de :

- **François Blanc,** « *avocat en parlement, juge en la vicomté de Theyrargues, résidant au château de Theyrargues* » ;

- **Daniel de Budos** (vers 1633 - vers 1700), sieur de Camargue, descendant d'un bâtard d'un Budos. Ayant été promu chevalier de l'ordre de Saint-Lazare de Jérusalem en 1674, il signe *Le Chevalier de Camargue. « Capitaine de la compagnie bourgeoise de Rivières »* (1691), il habite au château de Theyrargues le 13 janvier 1693 ;[57]

- **Claude de Gilibert de Bonnefoy** († avant le 2 août 1689), sieur de Vaujois (en Touraine), militaire jusqu'en 1668, qui épouse en 1669 Madeleine de Boudier, en a un fils Henri-(Hercule). Il est utilisé par Marie-Felice de Budos pour s'occuper de transactions financières[58] et devient son viguier en 1676. Elle lui donne la métairie de Boisson située au mandement d'Allègre, dont héritera en 1689 son fils qualifié de sieur de Laribal ;

- **Jean-Anne de Chabreux,** cosgr de Saint-Thomé, docteur ès-droits, avocat en parlement et « *viguier général des terres de Mademoiselle la Marquise de Portes* », qualifié aussi de « *viguier général au marquisat de Portes* » entre 1685 et 1689 ;[59]

- **Thomas-Honoré de La Tour,** de Joyeuse, docteur ès-droits, avocat, « *lieutenant de juge des terres de Mademoiselle de Portes* ».[60]

Depuis 1650, le « prieur et abbé » de Rivières était **Henri du Laurens**, un prêtre du diocèse d'Orange, « docteur en sainte théologie », fils de Sébastien du Laurens (1577-1657), officier du prince d'Orange, et de Richarde de Guiard (ou Guyard) mariés en 1614. Lui succèdent, en 1695, **Mathieu Malignon** (vers 1660 - 5 juillet 1720), prêtre du séminaire d'Uzès, puis, à partir de 1720, **Simon de La Tour**. En 1686, sous le priorat d'Henri du Laurens, des travaux importants sont réalisés à l'église de Rivières.[61]

Par ailleurs, divers documents évoquent les « *rentes et pensions annuelles* » achetées par le monastère au moyen de contrats d'obligation « *au denier 20* » se rapportant à des versements de capitaux (ou « *sorts* ») :

• de 1000 livres, le 15 février 1676, auprès de la Province de Languedoc ;

• de 2000 livres, le 25 novembre 1682, auprès de la ville de Nîmes, d'où des intérêts annuels de 100 l. ;[62]

• de 3000 livres, le 11 avril 1685, auprès du diocèse d'Uzès, d'où des intérêts annuels de 150 l. payables en chaque fin de chaque année ;[63]

• de 2000 livres, le 20 octobre 1690, encore auprès du diocèse d'Uzès, d'où des intérêts annuels de 100 l. payables aussi à chaque fin décembre ;[64]

Ces documents évoquent encore :

• des dons ponctuels de la marquise au monastère, comme celui de 200 livres fait en 1689 ;

• quelques rentes et pensions annuelles constituées pour la nourriture et l'entretien de certaines professes, comme celles de Claude Agnès de Pouzols – sans doute une parente du notaire de Saint-Jean de Maruéjols, Guillaume de Pouzols, et/ou du syndic du diocèse d'Uzès, Simon de Pouzols – et de Marie Marguerite de Gabriac (100 livres chacune, 1691)[65], ou encore celles

56 Comme Jeanne de Grandis († 4 mai 1668), Marguerite Felice de Patris (vers 1640 - 28 octobre 1690), Claude Agnès de Pouzols, Marie Marguerite de Gabriac, Jeanne de Cochet, ainsi que la demoiselle Bonnaur et Rose d'Entraigues.

57 AD Gard, 2 E 16/229, ff. 166v-167v.

58 Inventaire des meubles, effets, papiers et documents délaissés par Claude de Gilibert, sieur de Vaujois, et dame Madeleine de Boudier, réalisé en 1689 (AD Gard, 2 E 16/228, ff. 203r-209v).

59 Les 11 avril 1685 (AD Gard, 2 E 71/516, f. 134v), 27 décembre 1688, 27 novembre 1689 et 13 décembre 1689 (ibid., 2 E 16/228, ff. 100v-104r, 215r-215v et 217r-218v).

60 Cité, par exemple, le 28 décembre 1689 (AD Gard, 2 E 16/228, ff. 226r-226v).

61 Le 1er mai 1686, un « sous prix-fait » est accordé par Jacques Cubizol, architecte de Nîmes, « entrepreneur de la construction et ouvrage de l'église paroissiale » de Rivières, à Dominique Auberge, dit « La Grave », maçon de Barjac, pour construire des murs et voûtes en ladite église (AD Gard, 2 E 16/226, ff. 90r-92v).

62 Versement fait par Claude (de Gilibert de Bonnefoy, sieur) de Vaujois. Acte original reçu par Pierre Ferrand, notaire de Nîmes et greffier consulaire de la ville (AD Gard, 2 E 36/545, ff. 92v-94v). Par exemple, le 1er décembre 1690, une procuration est passée par Marie Aimée Blaise à la supérieure du monastère de la Visitation de Nîmes pour recouvrer les « intérêts et rente annuelle » de 100 livres que la ville de Nîmes doit à son couvent (*ibid.*, 2 E 16/228, ff. 266r-267r).

63 Contrat reçu par Pierre Chambon, greffier du diocèse d'Uzès (*ibid.*, 2 E 71/516, f. 134v). Voir, par exemple, la procuration de recouvrement des « intérêts et rente annuelle » passée le 29 décembre 1688, ainsi que les quittances de 150 l. datées des 20 janvier 1691 et 9 janvier 1692 (*ibid.*, 2 E 16/228, ff. 104r-105r, 273r-273v et 385r-386r).

64 Contrat reçu par Pierre Chambon, notaire d'Uzès (*ibid.*, 2 E 71/517, ff. 145r-147v). Voir, par exemple, une quittance du 9 janvier 1692 pour 122 l. 4 s. 4 d. relative à la rente et pension d'une année 2 mois et 17 jours dudit capital de 2000 livres (*ibid.*, 2 E 16/228, ff. 385r-386r).

65 « Donation faite par Mlle de Portes aux sœurs visitandines de Theyrargues en faveur des sœurs de Pouzols et de Gabriac » (Paris, 26 juin 1691) [pp. 172-174 : PJ n° 7], dans l'ouvrage de l'abbé E. Durand sur *L'hôpital de Rivières-de-Theyrargues (1691-1892)* (Paris, Librairie Blériot, 1893, 190 pp.).

Portraits de quelques proches parents de Marie-Felice de Budos.

1 – Louise de Budos, sa tante paternelle (mère de Charlotte-Marguerite de Montmorency, sa cousine germaine, marraine de Louis XIV en 1643). Photo Rmn
2 – Marie-Felice des Ursins, sa marraine. Photo Rmn
3 – Antoine-Hercule de Budos, son père. BnF, Manuscrits, Ordre du Saint-Esprit
4 – Diane-Henriette de Budos, duchesse de Saint-Simon, sa soeur. Cahiers Saint-Simon
5 – Laurence de Budos, abbesse de La Trinité à Caen, sa tante. Photo Musée de Bayeux
6 – Anne-Geneviève de Bourbon, duchesse de Longueville, sa cousine. Photo Rmn
7 – Le duc Claude de Saint-Simon, son beau-frère. Photo BnF, Manuscrits, Ordre du Saint-Esprit
8 – Armand de Bourbon, prince de Conti, son cousin (gravure)
9 – François-Louis de Bourbon, prince de Conti, son cousin légataire de ses seigneuries. Photo Rmn
10 – Gabrielle-Louise de Saint-Simon, duchesse de Brissac, sa nièce. Photo Rmn

de sœurs Jeanne de Cochet[66] et Marguerite-Felice de Patris ;[67]

• certains lieux privilégiés du monastère, comme le parloir de la communauté, la chapelle ou la sacristie.

En fait, contrairement aux souhaits exprimés par Marie-Felice de Budos dans sa lettre de 1664, le couvent ne paraît pas avoir pu accueillir de nombreuses « *nouvelles converties* ». Seulement deux cas de jeunes filles ont pu être recensés, à savoir ceux de :

- **Marguerite de Boniol,** qui, bien qu'ayant un père officier de l'évêque d'Uzès à Saint-Ambroix, se rendait souvent au prêche. Elle fut fiancée en 1664 à un protestant, Jacques de Beauvoir, mais une ordonnance du prince de Conti, alors gouverneur du Languedoc, demanda son placement au couvent de Theyrargues. Finalement, elle put finalement trouver refuge chez un catholique du Pont-Saint-Esprit, et réussit même à se marier en 1668 selon le rite réformé ;[68]

- **Isabeau Paulet,** âgée d'une douzaine d'années, dont le père, Guillaume Paulet, ancien ministre protestant, et la sœur Madeleine avaient abjuré la Religion en embrassant le catholicisme, respectivement en 1664 et en 1671. Enlevée le 20 avril 1674 à Vallérargues par Boudet et ses archers, placée de force au couvent de Theyrargues, elle passa là une année sans en sortir, puis fut relâchée après avoir été plus ou moins contrainte, semble-t-il, d'abjurer sa foi le 10 mars 1675 dans le cadre d'une opération menée, pour le moins, par quatre proches de la « *demoiselle de Portes* », à savoir son greffier Jacques d'Autun, ainsi que Claude Gilibert de Bonnefoy, sieur de Vaujois, Daniel de Budos, sieur de Camargue, de Saint-Ambroix, et Charles Marsan, quatre personnages dont il a déjà été question.[69]

Par la suite, la jeune fille fréquenta le Grand Temple de Montpellier où elle communia des mains du pasteur Bourdieu. Tout cela lui valut d'être considérée comme relapse et servit de prétexte au Parlement de Toulouse pour ordonner, le 16 novembre 1682, la destruction dudit Grand Temple de Montpellier, ce qui fut exécuté dès le mois de décembre de la même année[70]. Le Petit Temple de Montpellier avait été démoli dès 1670 pour avoir été élevé en 1604 sans autorisation.

La documentation permet de savoir que Marie-Felice de Budos – dont le directeur de conscience est l'abbé de La Vergne, semble-t-il en 1666[71] – réside en son château de Theyrargues le 12 février 1676[72], mais aussi quelques jours après, le 22 février, quand, devant Pierre Guiraud, notaire de Fons sur Lussan, Claude de Gilibert de Bonnefoy, demeurant à Rivières, déclare avoir reçu d'elle à la fois un « billet de garde » de 15 000 livres (soit un ordre de placement financier) que « *Jean-Polydore de La Vergne* », de la ville de Montpellier, « *a fait à* [= a rédigé pour le compte de] *madite demoiselle le 26 novembre 1675* » et une procuration à lui faite par ladite marquise le 13 de ce mois de février 1676 pour retirer des mains dudit La Vergne la somme de 4000 livres, qui est dite provenir du trésorier du prince de Conti[73]... À cette époque, Marie-Felice appuie aussi de ses deniers la fondation à Nîmes de la Communauté des Filles de la Providence. Dans une lettre écrite de son château de Theyrargues, le 26 août 1683, à son cousin le Grand Condé, elle notera ceci : « *Je suis venue ici parce que les religieuses que j'ai mises et qui ont fait un couvent d'une partie de ma maison avaient grand peur, quoique je croie que c'est sans sujet : j'ai cru les devoir un peu rassurer* ».

Ayant quitté Theyrargues après le 5 janvier 1690, âgée d'environ 63 ans, la marquise teste à Paris le 6 octobre 1691. Elle est alors malade et pensionnaire dans l'enclos du couvent des carmélites du faubourg Saint-Jacques, un établissement religieux qu'elle connaît bien pour y avoir passé quelque temps cinquante ans plus tôt, vers 1645-1646. Dans cet acte, elle demande notamment, si elle meurt en Languedoc, à être enterrée auprès de ses « *chères sœurs de Sainte-*

66 « Pension annuelle et perpétuelle ». AD Gard, 2 E 71/517, ff. 74r-75r et 83v-85r (Pierre Chambon, notaire d'Uzès), ainsi que 2 E 16/316 (ff. 8r-9v) et 2 E 16/229 (ff. 341r-342r). Voir, par exemple, les quittances faite aux représentants du diocèse d'Uzès les 13 janvier 1693 et 5 janvier 1694 (*ibid.*, 2 E 16/229, ff. 166v-167v et 325v).

67 Le 4 juin 1692, dans le parloir du monastère de Theyrargues, en présence de Daniel de Budos, sieur de Camargue, habitant audit Theyrargues, procuration est faite à la supérieure de la Visitation de Montpellier pour recevoir la somme de 100 livres correspondant à la dot d'un capital de 1800 livres constituée à feu sœur Marguerite Felice de Patris pour sa réception en religion audit monastère par contrat reçu par le notaire Nouvel le 25 mai 1666 (*ibid.*, 2 E 16/229, ff. 36v-37v).

68 « Les tourments de Mademoiselle de Boniol » [pp. 67-69 : année 1665], dans G. Paysan, *Journal de Jacques de Beauvoir du Roure. La vie d'un gentilhomme de l'Uzège et les événements en Vivarais au cours du XVII*e *siècle*, Cercle de l'Amitié, 1985, 152 pp.

69 Liasse 49, dans Yannick Chassin du Guerny, *Fonds du Nogaret (Saint-Julien des Points),* Nîmes, 1978, 26 pp.

70 Parmi les nombreuses publications concernant cette affaire, voir notamment la « Démolition du Grand Temple et les raisons pour quoi » [t. 2, pp. 96-107], dans *Mémoires inédits d'André Delort sur la ville de Montpellier au XVII*e *siècle (1621-1693),* 2 vol., Montpellier, Imprimerie Jean Martel Aîné, 1876-1878, 306 et 298 pp., ainsi que le « Procès de démolition du grand temple de Montpellier », dans *Histoire de la ville de Montpellier, depuis son origine jusqu'à notre temps,* éd. M. de La Pijardière, Montpellier, C. Coulet, t. 4, 1882, pp. 684-694.

71 « Saint-Germain de Calberte avant l'abbé du Chaila (1652-1685)», dans Robert Poujol, « Recherches sur l'abbé du Chaila », *Bull. Soc. Hist. Protest. Franç.*, t. 127 (1981), pp. 107-124.

72 Date à laquelle un reçu est signé par *Marie-Felice de Budos.* Cette information, qui m'a été communiquée en 1987 par P. Thomas, se trouve dans les archives de la famille Agniel, de Saint-Jean de Valériscle.

73 Fonds Bonnefoi (Saint-Germain de Calberte). Acte actuellement en possession de l'assocation Renaissance du Château de Portes.

Marie du couvent de Theyrargues », sinon dans l'église paroissiale du lieu où elle décèdera. Elle souhaite aussi que son cœur soit « *porté aux religieuses de Sainte-Marie de Moulins et enterré auprès de celui de Mme Marie-Felice des Ursins, duchesse de Montmorency, sa chère marraine* ». Par ailleurs, elle lègue l'ensemble de ses seigneuries à son cousin François-Louis de Bourbon († 1709), prince de Conti, filleul du Grand Condé et de la duchesse de Longueville, et à son épouse Marie-Thérèse de Bourbon (en fait une petite-fille du Grand Condé), non sans souhaiter qu'ils honorent « *de leur protection particulière le couvent de Sainte-Marie de Theyrargues » et maintiennent « les religieuses dans la demeure du château de Theyrargues et son enclos, tant et si longuement qu'elles désireront y demeurer* ».

Deux ans plus tard, le 6 septembre 1693, soit quatre jours avant sa mort survenue le 10, toujours au même lieu, signant *Marie-Felice de Budos,* elle codicille en confirmant son testament et en faisant de nouveaux legs, parmi lesquels une pension annuelle et viagère à « *Madame de Scudéry, sa bonne amie* », soit Marie-Madeleine du Moncel de Martinvast (1627-1711), correspondante de Bussy-Rabutin, ayant épousé en 1654 le poète Georges de Scudéry (1601-1667), frère de Madeleine de Scudéry à laquelle on doit notamment *Artamène ou le Grand Cyrus* dont le héros masqué est le Grand Condé. Elle lègue aussi aux religieuses de Sainte-Marie de Theyrargues « *la rente qu'elle a sur le diocèse d'Uzès, tant en principal qu'en arrérages, et tous les arrérages qui s'en trouveront dus à condition de recevoir Mlle Bonnaur religieuse audit couvent* », ainsi que la somme de 10 000 livres aux Doctrinaires pour qu'ils bâtissent, selon ses promesses, une église et une maison à Rivières. Elle avait passé un contrat avec ces derniers, le 8 juillet 1692, stipulant la remise, d'une part, d'un capital pour qu'ils édifient une chapelle ainsi qu'une maison à Rivières et, d'autre part, d'une rente annuelle de 1 000 livres afin que quatre des leurs effectuent des missions et des prédications.[74]

À sa mort, le *Mercure Galant* notera que la défunte « *était une femme âgée, qu'on a toujours vue dans de grandes pratiques de dévotions* ».[75]

Le 8 janvier 1694, le Parlement de Paris rendra un arrêt délivrant les legs faits par Mademoiselle de Portes en faveur du prince et de la princesse de Conti.

En mars 1694, après la mort de « Mademoiselle de Portes » survenue le 10 septembre 1693, la dissolution du couvent

Lors de la disparition de leur fondatrice, le « fonds » des religieuses, à savoir leur capital, correspond à une « *somme de 28 600 livres, en y comprenant celle de 3 850 livres que notre digne fondatrice nous a libéralement donnée à sa mort à condition toutefois de recevoir pour religieuse parmi nous une damoiselle qu'elle nous donna il y a quatre ans et qui est présentement novice* ». En fait il s'avère que les « *1 400 livres de rente fixe, avec 200 livres de rente viagère », soit 1 600 livres annuelles, ne suffisent pas – eu égard à « la chèreté extraordinaire des denrées* » – à entretien des religieuses, à celui du prêtre et aux autres frais, la dépense étant de 2 000 livres. C'est pourquoi lesdites religieuses doivent abandonner le château de Theyrargues en mars 1694 pour regagner leur maison mère du Pont-Saint-Esprit, ce qu'elles font au grand regret des paroissiens de Rivières, « *après avoir souffert [pendant] près de trente ans dans le château de Theyrargues des sujétions terribles et des peines au-delà de toute expression* ».

Quelques réflexions en forme d'épilogue

Depuis la fondation du couvent réalisée en 1664, le contexte politique a considérablement changé, notamment à cause de la révocation de l'Édit de Nantes décrétée en 1685, et la teneur des testament et codicille de Marie-Felice de Budos semble indiquer que la pérennité du couvent de Theyrargues n'était plus une grande préoccupation pour elle puisque, désormais, elle favorisait les Doctrinaires, ainsi que la fondation de « *deux hôpitaux dans les terres des marquisat de Portes et vicomté de Theyrargues* », en des lieux qu'Henri d'Aguesseau, conseiller d'État, « *jugera les plus utiles pour le soulagement du peuple, l'un d'hommes, l'autre de femmes* », hôpitaux pour lesquels elle lui fait remettre toutes les rentes qui lui sont dues, « *tant en principaux qu'en arrérages, par la province du Languedoc, la sénéchaussée de Carcassonne et les diocèses de Nîmes, Montpellier et Uzès* ». D'Aguesseau prendra des décisions à leur sujet le 8 août 1697 : l'hôpital destiné au marquisat de Portes sera installé au Collet de Dèze à partir de 1699, puis transféré en 1714 à Saint-Germain de Calberte où il sera desservi jusqu'à la Révolution par les sœurs de Saint-Vincent de Paul, tandis que celui de la vicomté de Theyrargues sera placé à Rivières, même s'il est installé provisoirement dans une partie du château de Theyrargues. Sous le nom d'Hôtel-Dieu de Rivières, il sera contrôlé par des directeurs et géré par des religieuses augustines hospitalières de Saint-Joseph venues de l'Hôtel-Dieu de Nîmes à Rivières le 27 novembre 1698 – on parlera des « *dames religieuses hospitalières de Saint-Joseph du lieu de Rivières étant au château de Teyrargues* » –, époque à laquelle des travaux diligentés par David de La Fabrègue, « *docteur ès droits, avocat en parlement, conseiller du roi, maire et juge de Saint-Germain de Calberte, agent de SAS*

74 Archives nationales de France, R3 932.

75 Mercure galant, septembre 1693, pp. 264-266.

le Prince de Conti » sont exécutés au château pour un montant de 250 livres[76]. Un bâtiment dédié à cet hôpital sera construit à Rivières, qui entrera en service de 1728 et perdurera jusqu'à la Révolution – il en reste actuellement d'importants vestiges –, tandis que le château sera alors occupé par un collège d'humanités (pensionnat) tenu par les missionnaires de Saint-Joseph, dits aussi joséphites, qui comptera 80 pensionnaires en 1776, à l'époque où le prince de Conti envisagera d'inféoder sa « *baronnie de Theyragues* », ce qui sera fait le 21 janvier 1781, en faveur de Claude-Antoine Chalbos, sgr de Cubières. Le pensionnat sera alors transféré à Bagnols pour être amalgamé au collège de cette ville tenu par les joséphites établis là en 1659 par le prince de Conti, seigneur du lieu, en association avec Jacques Adhémar de Monteil de Grignan, évêque d'Uzès, dont il a souvent été question dans les lignes qui précèdent.

76 AD Gard, 2 E 16/230, f. 266v. Je remercie vivement Jean-Gabriel Pieters qui a bien voulu m'indiquer ce prix-fait et m'en transmettre la transcription.

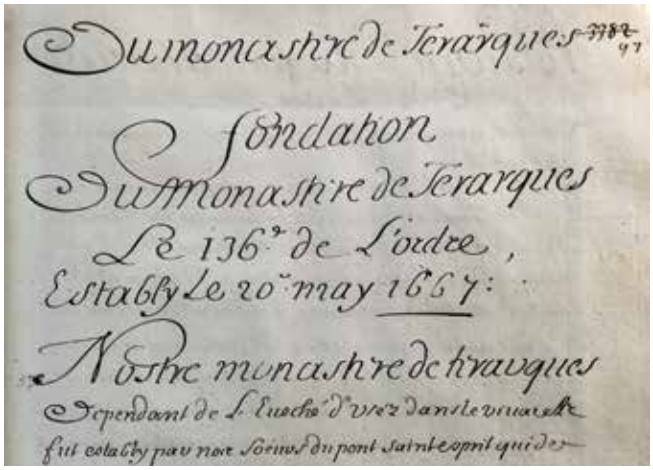
Du monastre de Terarques
Fondation
Du Monastre de Terarques
Le 136e de L'ordre,
Estably Le 20e may 1659:
Nostre monastre de Terarques
Dependant de L'Evesché d'Uzez dans le vivarais
fut estably par nos Soeurs du pont Saint esprit qui de

Premières lignes de la notice de l'Ordre de la Visitation concernant le monastère de Theyrargues, conservée à la Bibliothèque Mazarine

Theyrargues vu du ciel, carte postale vers 1990. Coll. privée.

Nous avons reçu

Généalogie en Cévennes, n° 128

- Les Larguier de la vallée de la Mimente (2e partie). Par Éliette Thirion & Reine Duigou
- Additif à la généalogie des Labaume de Sarreméjane. Par Estelle Blanc
- Que veut dire Arpaon dans le toponyme St Julien d'Arpaon ? Par Reine Duigou
- Été 1702, deux assassinats déclencheurs de la guerre des camisards. Conférence d'Anny Herrmann (2e partie)
- Incidence du passage à la Réforme sur les comportements, au travers des actes notariés. Par Anne-Marie Martellucci et Simone Meissonnier
- Le cadeau du pape Urbain V à ses compatriotes cévenols. Par Maurice Champavère
- Vauvert registre protestant. Par Carmen Géminard

Revue Causses et Cévennes n° 2/2020
consacrée au Pont-de-Montvert.

- Paroles indigènes. Par Yves Élie Laurent
- Invention des trois fayards. Par Henri Mouysset
- Pourquoi le Pont-de-Montvert ? Par Patrice Higonnet
- Charles Pomaret, Le Pont-de-Montvert, Florac, Grizac et le Pape Urbain V. Patrice Higonnet
- Le Pont-de-Montvert, le mont Lozère et le Bougès dans la littérature. Par Patrick Cabanel
- L'écomusée du mont Lozère, un miroir du territoire à réinventer. Par Eddie Balaye
- Christian Grefeuille. Par Christian Rebotier, Daniel Travier, Pat. Valette

Émile Verdier une figure du XIXe siècle viganais, médecin, fondateur des Thermes de Cauvalat (Gard)

par Madeleine Souche

Le pays viganais a oublié bien des hommes qui ont vécu à Avèze et qui ont eu une notoriété certaine au XIXe siècle comme le poète Laurent Cabanis et le médecin Émile Verdier.

Le médecin : jeunesse, dispositions personnelles, formation

Des lettres de Florian[1] trouvées dans « *la succession de Mlle Verdier, fille de feu le docteur Verdier propriétaire des Bains de Cauvalat au Vigan (Gard) donnent quelques enseignements sur sa famille*[2]. »

Jean Émile Verdier est né au Vigan (Gard) le 23 frimaire an II, 14 décembre1802 dans une famille protestante de commerçants[3]. Il se dit « *né dans une famille qui depuis deux siècles compte des médecins parmi ces membres*[4] ». Dans les dédicaces de ses ouvrages il livre des renseignements sur lui-même : « *En 1815, à 12 ans, seulement en 4e, je quittais le collège ; de là jusqu'à 26 ans je ne m'occupais que de commerce, de voyage et d'industrie* ». À 26 ans il se marie avec Émilie Dejardin[5] fille d'un gros propriétaire d'Aiguevives et recommence ses études. Il écrit «... *et je vins à étudier la médecine. Je repris avec courage mes études classiques, le baccalauréat ès-lettres me fut accordé, dès que j'eus obtenu mon baccalauréat ès-science, je me livrais avec ardeur à l'observation ; élève du professeur Lallemand*[6] *je commençais la publication de ses cliniques. Après six ans d'études incessantes dans les amphithéâtres et les hôpitaux, un travail sur la prostate m'acquit le doctorat*[7] ».

Il souligne l'importance du travail et de la persévérance en suivant le professeur Lallemand[8] et en recommandant à son fils : « *Je ne veux pas te dire qu'avec du travail on vient à bout de tout, mais te faire comprendre qu'avec la persévérance, on peut porter sa pierre à l'édifice*[9] ».

C'est un protestant, d'une foi profonde qu'il exprime dans la dédicace à son fils en 1864[10]. Son prospectus rédigé pour l'ouverture des thermes a pour conclusion : « *Appelé à l'inspection des eaux de Cauvalat, chargé de faire ériger l'édifice je le rendrais aussi parfait que possible si Celui qui peut tout bénit mes efforts, et jette sur cette entreprise un bienveillant regard.* » Sa foi est aussi présente dans son écriture littéraire, comme nous le verrons.

Il est profondément attaché à sa famille. La dédicace de sa thèse à tous les membres de celle-ci surprend le rédacteur de la *Revue anecdotique*...[11]. En 1845 il vend sa maison du Vigan[12] et tous viennent habiter à Cauvalat.

1 Jean-Pierre Claris de Florian (1755/1794), le fabuliste né à Sauve.

2 *Mémoires de l'Académie de Nîmes,* 1898, «Quatorze lettres de Florian », p.427/452.
Florian écrit à son correspondant M. Bruguier dont la fille a épousé M. Verdier de La Salle. Verdier devient le notaire de Florian en juillet 1790. C'est le père de Jean-Émile Verdier.

3 Jean-Marie-Isidore Boiffils de Massane, né à Sumène (Gard) en 1824, mort en 1900, un notable cévenol, a écrit à partir de 1884 dans « *Souvenirs de mon temps* » : « *M. Émile Verdier, né au commencement du siècle d'une famille adonnée au commerce, suivit d'abord la carrière paternelle qu'il abandonna pour pratiquer la médecine. Il faut dire que ses parents étaient de père en fils, propriétaires d'un secret médical, d'une bouteille qui guérissait de toutes sortes de maladies, et tout en circulant dans le pays pour leur négoce, ils débitaient des bouteilles, surtout à Ganges où ils possédaient un vaste enclos riverain du gravier de la rivière de Sumène* ».

4 *Instructions utiles au monde des baigneurs sur l'usage des eaux minérales…* Nîmes, Roger et Laporte 1871, p. 7.

5 *Le Courrier du Gard,* 21 février 1867, Clara Émelie (?) Dejardin, fille Jacques Dejardin du mas de Begon à Aiguesvives, ancien maire d'Aiguesvives. Elle meurt à Cauvalat le 17/12/1872 en le laissant veuf.

6 *Instructions utiles au monde des baigneurs sur l'usage des eaux minérales ...,* p. 7 « *Le suivant avec assiduité dans sa pratique particulière et sa clinique* »

7 *Lettres à mon fils sur la physiologie hygide et sur la physiologie morbide,* imprimerie Ricard Frère, Montpellier 1851, n.p.

8 Dans *La Revue anecdotique des excentricités contemporaines…* p. 232, Émile Verdier souligne lui-même pour son fils qu'après avoir acquis les titres de bachelier : « *Je me livrai à la pratique des hôpitaux ; je les ai assidûment fréquentés, et aujourd'hui je te donne une preuve qu'avec la persévérance on vient à bout de tout* ».

9 *Lettres à mon fils sur la physiologie hygide et sur la physiologie morbide,* imprimerie Ricard Frère, Montpellier 1851.

10 *Lettres à mon fils...* 1864. « *… accepte mes lignes. […] mon âme les élève vers le sublime héritage de ta foi, de ta charité et de ton espérance ; elle les pose sur tes ailes d'ange aux pieds du trône ou tout est lumière, paix, béatitude, harmonie* ».

11 *Revue anecdotique des excentricités contemporaines…* p. 251-253. La revue fait cette introduction : « *On sait que les thèses académiques sont souvent précédées de dédicaces plus ou moins amphigouriques. Celle qui suit nous a semblé digne de mémoire. Nous ne nous étendrons pas sur le contraste qu'elle présente avec le nom d'une affection qui est d'ordinaire la conséquence d'excès vénériens* ». De fait Émile Verdier dédie sa thèse sur les maladies de la prostate à toute sa famille : Son grand-père Verdier, ses parents, son oncle Auguste Verdier, sa sœur et son beau-frère Émile Verdier, son épouse Émilie, son fils Benjamin, sa fille Augustine et sa nièce Constance. Comme le montre le registre d'État civil d'Avèze, la famille du médecin et celle de sa sœur vivent à Cauvalat et y décèdent.

12 *L'Echo des Cévennes, « Une maison nouvellement construite, avec un jardin sur le derrière [...] rue de la Condamine et appartenant à M. Émile Verdier, Docteur en médecine, Inspecteur des eaux minérales de Cauvalat. On vendra en bloc ou en détail, et l'on disposera le premier et le rez-de-chaussée selon le désir de l'acquéreur ».*

Il a eu deux enfants, nés à Montpellier un fils Benjamin Verdier à qui il dédie en 1851, quand il est étudiant en médecine un livret[13]. Benjamin, docteur en médecine lui aussi, installé semble-t-il à Montpellier, s'intéresse aux eaux minérales mais il meurt jeune en 1864, et son père lui dédie un second opuscule[14]. La famille est dévastée. Émile Verdier évoque, outre lui-même : «*son inconsolable mère, son aimante sœur, sa méritante tante*»[15]. E. Verdier meurt à Cauvalat le 9 février 1879. C'est sa fille, Augustine[16], qui reste propriétaire de l'établissement de Cauvalat jusqu'à sa mort en 1894.

Il est très fier d'avoir été l'élève du célèbre professeur Lallemand nommé à la faculté de médecine de Montpellier en 1819 alors « *qu'il n'avait pas encore 29 ans* » et pendant 25 ans il est membre de la Faculté de Montpellier[17]. « *À Montpellier le jeune professeur fut reçu avec enthousiasme par ses élèves. Le nom de Lallemand est inséparable de celui de Montpellier, il représentera toujours l'une des plus brillantes étoiles de cette belle pléiade de grands hommes qui ont illustré à travers les siècles la plus ancienne école de médecine française* ».[18]

Émile Verdier était, selon sa notice sur l'établissement thermal : « *élève particulier du professeur Lallemand* ». « La Gazette médicale » publie « *La leçon sur les ulcères recueillie par Émile Verdier et revue par M. Lallemand*[19] » ; on trouve la mention de ses travaux dans l'ouvrage *Les maladies syphilitiques du système nerveux*[20]. Les observations N° 94 « *Ostéite orbitaire crânienne, paralysie* » faite sur le jeune Évillard en 1832 et N° 95 « *Hémiplégie passagère* » sur Marguerite P… en 1833, faites par Émile Verdier sont « *insérées par Lallemand dans cet ouvrage* ». *L'Encyclopédie des sciences médicales*[21] précise « *Élève de M. Lallemand, Monsieur Verdier a recueilli aux cliniques de cet illustre professeur plusieurs observations sur les maladies des organes génito-urinaires. [...] il a publié celles qui avaient trait à la blennorragie chronique et au catarrhe vésical. Il s'occupe aujourd'hui des phlegmasies aiguës et chroniques de la prostate* ». Docteur en médecine il publie *Du pansement des plaies par le Cérat opiacé, du pansement de la brûlure mis à la portée des gens du monde*[22]. Il ne reste pas prisonnier de sa formation et décrit lui-même son évolution :

« *Moi-même j'épousais trop absolument peut-être les doctrines d'un praticien justement apprécié. Toute manière de voir autre que la sienne ne me parut digne d'aucune attention. Plus tard, durant des courses longues et pénibles, seul avec mes pensées, je voulus me rendre compte de ce qui se passait à chaque instant sous mes yeux. Un vide immense s'ouvrait devant moi, je me perdais dans les explications que les organiciens donnent des phénomènes de la vie : j'étais avide de comprendre, et leurs théories n'offraient à mon esprit curieux qu'une pâture morne et desséchée. Avec les autres principaux systèmes qui tour à tour ont eu vogue dans la science, je ne pouvais expliquer la puissance spirituelle de ces mourants dont le corps, accablé par le poids du mal, plie et qui, avec des paroles entraînantes, une clarté céleste expriment les plus sublimes pensées.[...]*

Ces faits m'inspirèrent le désir de connaître la doctrine des maîtres dont je n'avais jamais suivi les leçons. Leurs livres me communiquèrent des pensées que j'aurais dû puiser dans leur cours. Un épais rideau s'éloigna de mes yeux ; je découvris le champ riche et vaste de la vérité[23] ».

Il découvre Hippocrate « *le foyer d'où rayonnent les moyens de l'art de guérir* » et les « *vérités éparses et comme perdues dans les autres systèmes* » qu'un esprit éclectique « *réunit au vrai faisceau de la science* ». Il paraît faire preuve de beaucoup d'empathie envers ses patients[24].

13 *Lettres à mon fils sur la physiologie hygide et sur la physiologie morbide*, imprimerie Ricard Frère, Montpellier 1851. « *À mon fils Benjamin Verdier, élève en médecine* ».

14 *Instructions utiles au monde des baigneurs sur l'usage des eaux minérales*… Nîmes, imprimerie Roger et Laporte, 1871. « *À mon Bien-Aimé fils Benjamin Verdier, Docteur en médecine. Toi dont la plume si entraînante exprima de si remarquables pensées sur les Eaux Minérales, accepte mes quelques lignes* ».
Mémoire de l'Académie de médecine, 1867, p. CCCXXXV, Le rapport qu'il adresse à cette institution en porte aussi le témoignage : « *Ce travail adressé aux mânes de son fils, ancien docteur en médecine porte l'empreinte de la douleur d'un père* ».

15 Jeanne Constance Verdier, née au Vigan, meurt veuve d'un autre Émile Verdier dans la maison de son frère à Cauvalat, le 21 janvier 1878, à 73 ans

16 Augustine, Magdeleine, Verdier (Montpellier 1829-Cauvalat, décembre 1894).

17 Claude François Lallemand (1790-1854), né à Metz, avait été en 1812 aide-major à l'armée d'Espagne. Reçu docteur en médecine en 1818, il fut alors professeur de clinique chirurgicale à Montpellier de 1819 à 1823 puis de 1826 à 1845. *Archives générales de médecine, Volumes 4 à 5,* Variétés p 368/370. « *Notice nécrologique sur le professeur Lallemand* »

18 *Variétés p. 368/370… « … la célébrité de Lallemand a été prodigieuse, non pas seulement en France, mais en Italie, en Grèce et dans tout l'Orient, mais surtout en Espagne et dans les colonies espagnoles. Il avait su gagner la confiance illimitée d'Ibrahim Pacha, qui était un prince absolu ou du fameux Mina* ».
Professeur de clinique externe, il trouve le temps de publier des travaux de longue haleine, dont ses *Lettres sur l'encéphale* (1834), plusieurs volumes sur différents sujets et un grand nombre de mémoires et de dissertations. « *Gloire nationale* » « *L'anatomie, la physiologie et la pathologie du système nerveux (sont) l'objet de sa constante prédilection* ».

19 *Gazette médicale de Paris,* 1834, p.427.

20 *Les maladies syphilitiques du système nerveux*, Gustave Lagneau fils, Paris, Labé, 1860, p.405/407.

21 *Encyclopédie des sciences médicales*, Bruxelles, 1839, p. 127. *Obervations et réflexions sur les phlegmasies de la prostate*; par J.-E. Verdier, docteur en médecine, ex-élève du professeur Lallemand.

22 Montpellier : J. Martel aîné, 1846.

23 *Lettres à mon fils*… p. 6/7.

24 *Instructions utiles au monde des baigneurs sur l'usage des eaux minérales*… p.7. « … j'eus de nombreuses occasions d'étudier ces

Ex-médecin des épidémies, chirurgien des Houillères de Cavaillac[25], membre correspondant de l'Académie impériale de médecine de Marseille et de la Société académique médicale de la même ville[26], avec la fondation des Thermes[27] de Cauvalat il s'intéresse tout particulièrement aux eaux minérales. En 1867, Il est mentionné : médecin inspecteur des eaux minérales, membre de la commission des eaux minérales[28].

Le fondateur des Thermes de Cauvalat

La France connaît au XIXe siècle une véritable fièvre thermale, elle est riche de grandes stations thermales et de sources hydrominérales moins réputées où se pressent des baigneurs célèbres et de modestes buveurs[29]. Grâce au Docteur Verdier le hameau de Cauvalat, sur les flancs du Pain de Sucre, dans la commune d'Avèze, connaît une réelle notoriété au XIXe siècle.

Cauvalat-les-Bains, archives privées MS

Une création difficile

En 1839, le docteur Verdier fait une première étude des eaux de Cauvalat[30]. Il dit avoir découvert les eaux minérales hydrosulfurées de Cauvalat dans un ancien puits creusé dans le but de rechercher de la houille[31]. Le docteur précise dans *L'Écho des Cévennes* du 17 décembre 1842 : « *Dans un souterrain depuis longtemps dérobé aux regards par une usine, je découvris un établissement de bains antique et délaissé. C'est dans cette grotte, partie ouvrage de la nature, que les habitants des alentours allaient autrefois se baigner en commun et soigner leurs maladies cutanées. Ces eaux sont hydrosulfurées, calciques, sodiques, ferrugineuses, leur thermalité est de 15°, elles se conservent longtemps en bouteille et peuvent être élevées à 70° sans éprouver d'altération ».* Il ajoute : *« notre estimable sous-préfet[32] sourit à mes projets d'y fonder un établissement balnéaire. Il les seconda avec le zèle qu'on trouve toujours chez lui et avec le dévouement qui est l'apanage des hommes de sciences et de bien ».* Il précise aussi en 1871 : *« Établi dans une contrée des plus salubres, d'une richesse rare en beautés pittoresques, il me vint souvent à la pensée qu'il manquait un établissement de bains*[33] ». Il reçoit aussi l'appui du baron Chabaud-Latour[34].

Un arrêté du Ministère de l'Agriculture et du Commerce du 4 août 1842[35] autorise Félix Laporte, l'important filateur du Vigan, à livrer au public les eaux minérales de Cauvalat et un autre arrêté du 20 août 1842 nomme Émile Verdier, docteur en médecine, inspecteur des eaux minérales de Cauvalat. La qualité des eaux est reconnue par la commission des eaux minérales :

maux opiniâtres qui *minent sourdement les organes, sans troubler leur fonction d'une manière relative, qui font vivre dans l'espérance celui qui a tout à craindre, inspirent d'incessantes craintes à ceux qui n'ont rien à redouter, soulèvent dans les âmes les plus pures, des pensées sinistres qui les obsèdent, les désolent* ».

25 *Bulletin de la société géologique de France,* 1846, p. 574. Il existe en 1830 une compagnie concessionnaire des houillères de Cavaillac qui exploite deux couches de combustibles, et dont la surface est d'environ 1 km².

26 *L'Écho des Cévennes,* juin 1845. Dans *Le Nouvelliste*, journal de Marseille, à la date du 5 mai, nous lisons « *Monsieur le docteur Emile Verdier, inspecteur des eaux sulfureuses de Cauvalat, près le Vigan vient d'être nommé membre des deux sociétés royale et académique de Marseille. Les excellents travaux qu'a publiés M. Verdier sur les maladies de la prostate et le pansement des plaies lui ont valu cette flatteuse distinction que nos deux sociétés de médecine lui ont décernée à l'unanimité* ».

27 Madeleine Souche, *L'établissement de Cauvalat : Avèze (Gard) : des thermes au sanatorium militaire belge au XIXe et au XXe siècle,* Lacour, Nîmes, 2010.

28 *Almanach impérial,* 1867, p. 202.

29 Jérôme Penez, *Histoire du thermalisme en France au XIXe siècle, eau, médecine et loisirs,* Economica, 2005, 334 p.

30 Émile Verdier, *Eaux minérales hydrosulfurées de Cauvalat-le Vigan,* Nîmes, 1839, in 12°.

31 Émilien Dumas, *Statistique géologique, minéralogique, métallurgique et paléontologique du département du Gard.* 1876, Deuxième partie, p. 32, précise : « *Source hydrosulfureuse des bains de Cauvalat : À deux kilomètres du Vigan, sur la route d'Aix à Montauban, dans le petit vallon de Cauvalat, on découvrit en 1840 que les eaux d'un ancien puits creusé dans le but d'y rechercher de la houille, étaient fortement sulfureuses. M. Verdier, docteur en médecine au Vigan, l'auteur de cette découverte, eut l'idée de fonder en cet endroit un établissement balnéaire, et c'est à ses soins et à son zèle soutenus que le bel établissement des bains de Cauvalat fut livré au public le 1er juin 1843. Afin d'augmenter la quantité de cette eau minérale, deux nouveaux puits ont été percés à quelque distance du premier. Ces puits sont creusés dans le schiste talqueux qui contient de petits filons de quartz blanc dans lequel on remarque du fer sulfuré et nous pensons que c'est la décomposition de ce sulfure qui communique aux eaux d'infiltration leur nature minérale*»

32 Hippolyte Roux-Ferrand, historien et littérateur né le 6/09/1798 à Nîmes, décédé le 09/02/1887 à Paris a été sous-préfet du Vigan de 1839 à 1849.

33 *Instructions utiles au monde des baigneurs sur l'usage des eaux minérales…* p. 8.

34 *Bulletin de l'Académie nationale* de médecine 1841/1842, p. 748. Le baron de Chabaud-Latour (Nîmes 1769, Paris 1885) est élu, le 4 novembre 1837, député du 9e collège du Gard (le Vigan), réélu par sa circonscription les : 2 mars 1839, 9 juillet 1842, 2 août 1845, et 1er août 1846,

35 *Instructions utiles au monde des baigneurs sur l'usage des eaux minérales…* p. 8 « *L'académie orléanienne en fit l'analyse : la création d'un établissement fut autorisée*».

« *Elles ont guéri des teignes, des dartres couperosées de la face et beaucoup d'autres dartres invétérées, elles ont supprimé de vieilles blennoragies (sic), des lenchorées, des catarrhes gastriques rebelles, elles ont été un remède presque miraculeux pour des excroissances cutanées, pour des verrues que bien d'autres moyens n'avaient pu détruire* ».

Émile Verdier est le médecin de la famille du grand savant viganais Louis Urbain Dortet de Tessan, polytechnicien et hydrologue qui apporte aussi son soutien[36].

« (Ce médecin) *fit aussitôt construire un magnifique établissement thermal sur le lieu d'émergence des sources. Cet établissement est très confortable et présente toutes les ressources de l'hydrothérapie contemporaine*[37] ». L'ouverture est annoncée dans *L'Écho des Cévennes* pour le 1er juin 1843[38]. « *Ces eaux proviennent de quatre sources ou puits auxquels il donne les noms de sa famille : le puits Verdier, le puits Benjamin*[39] *ou Benjamine, les puits Émilie et Augustine*[40] ». Outre Félix Laporte, Le docteur Anthouard[41] et Ernest Pelon participent à la création des Bains[42].

Mais les associés ne s'entendent pas. Dans sa *Lettre à son fils,* en 1851 il écrit : « *Je conçus le projet de fonder l'établissement d'eaux minérales de Cauvalat. [...] J'ai créé ce bienfaisant établissement : il s'est élevé au milieu d'une grêle de calomnies qui ont, pendant six ans rendu mon pain amer, mes nuits agitées, ma veille accablante. Cauvalat prospère*[43] *le pays en est doté* ».

Il rappelle en 1871 : « *Ce succès étonnant excita quelques rivalités jalouses excusables, mais surtout des jalousies sans motif de rivalités chez des contemporains, qui sans pitié, dans l'ombre frappèrent sur le repos, les intérêts de l'auteur de l'œuvre humanitaire et bonne, sans calculer qu'ils portaient une atteinte grave à la prospérité du pays. Rien ne fut épargné pour faire déserter les jeunes et bienfaisantes thermes, rien n'a été ménagé par leur fondateur pour les soutenir contre la médisance et la perfidie*[44] ».

Le développement des thermes

Le docteur Verdier ne veut pas « *laisser sombrer ces bienfaisants thermes, j'en pris, dit-il, la charge entière. Tout y était en mauvais état.* » En décembre 1861, la société est dissoute et le partage est fait à l'amiable, entre les membres fondateurs et propriétaires de l'établissement, au nombre de trois : M. Anthouard, M. Delord (?), avocat et maire d'Avèze, gérant de la société, le docteur Émile Verdier, de la faculté de Médecine de Montpellier[45]. Après la dissolution, le docteur Verdier « *se charge de l'entière exploitation et rachète la part de chacun de ses associés* »[46]. Il a perdu son fils et il associe sa fille à cet achat qui est fait conjointement par Émile et Augustine Verdier[47]. En 1867 Il adresse un mémoire au préfet du Gard pour obtenir de l'aide : « *Le succès qu'il* (l'établissement) *eut dès le début suscita contre lui des jalousies des détracteurs qui ne regardèrent pas si en nuisant aux intérêts du fondateur de la chose, ils nuisaient à ceux du pays ; sans pitié ils firent le mal* ».[48] Une subvention lui a été accordée en 1850, 1851. Ces subventions étaient accordées aux établissements qui recevaient des indigents[49].

36 https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Urbain_Dortet_de_Tessan. Urbain DORTET de TESSAN (Le Vigan 25/08/1804 - Paris 30/09/1879) fils de François Dortet de Tessan (1760/1847) maire du Vigan, puis sous-préfet du Vigan de 1820 à 1830. Élève de l'École polytechnique en 1824, il opte pour le corps des ingénieurs hydrographes, participe au relevé des côtes de France et d'Algérie, chevalier de la légion d'honneur en 1836, est affecté la même année comme météorologiste sur la frégate « la Vénus », officier de la légion d'honneur en 1839, en 1848 il est chargé de la reconnaissance hydrographique du détroit de Gibraltar… Il est correspondant en 1858, puis membre en 1861 de l'Académie des sciences.
« *Un savant au XIXe siècle » : correspondance d'Urbain Dortet de Tessan, ingénieur hydrographe : 1820-1875*, présentée et annotée par Martine de Lajudie, Paris, L'Harmattan, 2008. Lettre du 31/08/1845, p. 270. « *Je suis bien aisé, dit-il, que les bains de Cauvalat prospèrent : d'abord à cause du Vigan que cela anime et enrichit et ensuite parce que j'ai un peu contribué à leur établissement en y excitant de tout mon pouvoir Mr Verdier et Mr Laporte. J'étais d'avance intimement persuadé que des bains quelconques bien dirigés devaient réussir* ».

37 Paul Labarthe, *Les Eaux Minérales et les Bains de Mer de la France. Nouveau guide pratique du médecin et du baigneur...* Paris 1875, p. 117.

38 *L'Écho des Cévennes, mai 1843 « Malgré les pluies d'automne ces eaux sont très sulfureuses. M. Laporte, propriétaire des dites eaux, nous fait annoncer qu'il en fera porter à domicile pour boissons et pour bains et qu'il autorise toute personne pouvant en avoir besoin, à aller en puiser gratuitement ».*

39 Arch. Dép. du Gard 5 M 255. « *Un cône renversé de 12 mètres de base* ».

40 Arch. Dép. du Gard 5 M 255. Les prénoms et le nom de la famille Verdier. Émilien Dumas, Voir note n° 31.

41 *Eaux minérales hydrosulfureuses naturelles de Cauvalat, Le Vigan (Gard),* Verdier, 1843.
« *Mon collègue, le docteur Anthouard se joignit à moi…* » Henri Norbert Florent Anthouard, né le 19 juillet 1790 et mort le 1er décembre 1878 au Vigan, frère de David Jean Antoine Anthouard (1786/1869) avocat, maire du Vigan et Président du tribunal civil du Vigan.

42 *Notice sur les eaux minérales sulfureuses de Cauvalat., Paris 1852.* Signée : E. Verdier. DMM, Anthouard. Ernest Pelon, copropriétaire-directeur, (c'est lui qui est maire d'Avèze).

43 Dans les *Mémoires de l'Académie impériale de médecine* de 1857, une statistique du mouvement des malades précise que le docteur Verdier a envoyé un rapport annuel à l'Académie en 1850 et 1854. En 1854, dans les trois stations les plus importantes du Gard, 600 malades payants et 60 malades avaient pris les eaux à Cauvalat, 150 malades à Fonsanche ; 335 malades à Euzet-les-Bains.

44 *Instructions utiles au monde des baigneurs sur l'usage des eaux minérales…* p.8.

45 Arch. Dép. du Gard, 9 U 100. Anthouard reçoit 25 000 francs en 1866 d'Émile Verdier.

46 Arch. Dép. du Gard 5 M 255. Lettre du maire d'Avèze, du 29/08/1908, au sous-préfet du Vigan.

47 Arch. Dép. du Gard 9 U 100. Contrat du 17/03/1866.

48 Arch. Dép. du Gard 5 M 255. 1867 Mémoire du Dr Verdier adressé au préfet du Gard.

49 Rapports du Préfet, procès-verbaux des délibérations / Conseil général du Gard. 3000 francs en 1850, 1851.

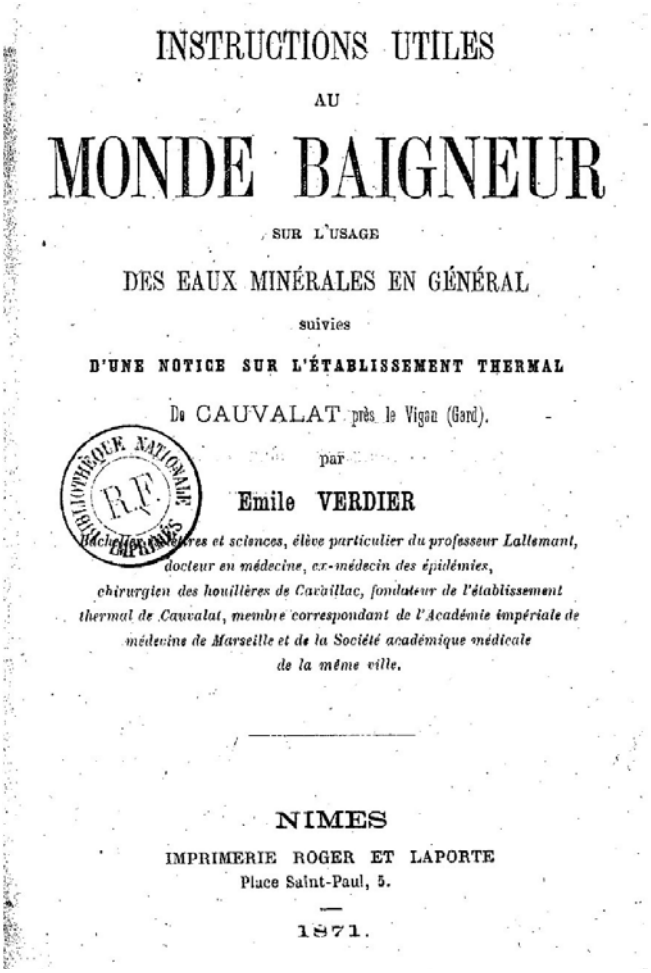

INSTRUCTIONS UTILES

AU

MONDE BAIGNEUR

SUR L'USAGE

DES EAUX MINÉRALES EN GÉNÉRAL

suivies

D'UNE NOTICE SUR L'ÉTABLISSEMENT THERMAL

DE CAUVALAT près le Vigan (Gard).

par

Emile VERDIER

Bachelier ès-lettres et sciences, élève particulier du professeur Lallemant, docteur en médecine, ex-médecin des épidémies, chirurgien des houillères de Carvillac, fondateur de l'établissement thermal de Cauvalat, membre correspondant de l'Académie impériale de médecine de Marseille et de la Société académique médicale de la même ville.

NIMES

IMPRIMERIE ROGER ET LAPORTE

Place Saint-Paul, 5.

1871.

Publication de 1871 : « Instructions utiles au monde baigneur »

Les publications d'Émile Verdier sont désormais consacrées à sa station thermale. *L'Écho des Cévennes* contient un très grand nombre d'articles faisant la publicité des Bains de Cauvalat. Verdier rédige plusieurs notices pour les faire connaître en 1844, 1852, 1856, 1868, 1871[50]. Il veut séduire des « baigneurs » et décrit longuement les soins donnés à Cauvalat, il veut aussi inciter à y venir des personnes recherchant les atouts de la station « climatérique » qu'il décrit dans les Cévennes[51]. Sa localisation proche de bonnes voies de circulation est soulignée[52]. Il souhaite aussi attirer dans son établissement des soldats[53] et des coloniaux[54] et après s'être adressé au Prince-président en 1852, il fait un *Mémoire à Sa Majesté l'empereur Napoléon III dont « le faux titre porte : « Eaux thermales de Cauvallat » (« Gard »). « Maison de santé spéciale pour l'armée d'Afrique et des colonies[55] ».*

La littérature balnéaire du XIXe siècle fait mention des thermes de Cauvalat. En 1853 le *Guide pratique aux eaux minérales de France, de Belgique, d'Allemagne, de Suisse, de Savoie, d'Italie aux bains de mer,* contenant la composition chimique les propriétés médicales[56] fait mention de la nouvelle découverte du docteur Verdier. Cauvalat est présenté dans *Le Journal de pharmacie et de chimie*[57], *Le Traité thérapeutique des eaux minérales de France et de l'étranger*[58], *en 1859,* dans *Le Traité générale pratique des eaux minérales de la France et de l'étranger : contenant la topographie et la climatologie des stations thermales, une classification nouvelle*[59]… Le docteur Beaumont publie aussi un article sur les eaux de Cauvalat dans le journal *Le*

50 *Eaux minérales hydrosulfureuses de Cauvalat,* le Vigan (Gard) [Texte imprimé] : 1843 première année / par le docteur Emile Verdier / Nîmes : imprimerie Ballivet et Fabre, 1844
Quelques mots sur les eaux minérales sulfureuses froides de Cauvalat... [Texte imprimé] / Émile Verdier / [S. l.] : impr. de Ricard frères, 1844
Eaux minérales hydrosulfureuses naturelles de Cauvalat-lès-Vigan (Gard) [Texte imprimé] : 1844 Deuxième année / par le docteur Émile Verdier / Nimes : Imprimerie Ballivet et Fabre, rue de l'hôtel-de-Ville, 11. 1845, 1845
Eaux minérales hydrosulfureuses de Cauvalat [Texte imprimé] : Saison de 1845 / Compte-rendu du docteur Verdier, médecin-inspecteur / Montpellier : Typographie et lithographie de Boehm, boulevard Jeu-de-paume, 1846.
Quelques mots sur Cauvalat près Le Vigan (Gard) [Texte imprimé] / Émile Verdier / Montpellier : impr. typographique de Gras, 1868
Instructions utiles au monde baigneur sur l'usage des eaux minérales en général, suivies d'une notice sur l'établissement thermal de Cauvalat près le Vigan (Gard) / par Émile Verdier / Nîmes : impr. de Roger et Laporte, 1871.

51 *Instructions utiles des baigneurs sur l'usage des eaux minérales…* » p. 77. « *Ces conditions climatériques sont des plus heureuses pour une maison de santé, le baigneur impressionnable que le froid chasse des montages et qui serait trop exposé à la chaleur dans les villes du Midi trouve à Cauvalat une température intermédiaire qui le met à l'abri des secousses que les irritables et les faibles doivent éviter* ».

52 *Bulletin de l'Académie nationale de médecine,* 1842 p. 743 « *Cette source, située à un mille du Vigan, sur la route royale d'Aix à Montauban, et dans une gorge des plus pittoresques, est très abondante et peu fournir aux besoins d'un grand nombre de malades* ».
Notice sur les eaux minérales sulfureuses de Cauvalat… p.5. « *On arrive de toute part au Vigan par de belles routes nationales et départementales, que desservent de nombreuses diligences. En moins de huit heures on vient de Nîmes, de Montpellier et de Lodève ; en douze heure de Marseille, de Milhau et de Florac ; en quinze heure de Toulouse et, en vingt heures de Lyon* ».

53 *Notice sur les eaux minérales sulfureuses de Cauvalat…* Le livret est adressé au Prince-président. C'est un éloge de gouvernement « *Nous pouvons le dire avec autant de certitude que de fierté, il n'y a pas de pays où le gouvernement se préoccupe plus qu'en France de tout ce qui constitue le bien-être du soldat […]. Le soldat est tout à la fois l'enfant du pays et le défenseur de la patrie* ». Il faut donc qu'ils soit « *admis et traités dans des établissements spéciaux renommés par les propriétés spéciales de leurs eaux minérales* ».

54 *Instructions utiles des baigneurs sur l'usage des eaux minérales…* p.77. Cauvalat présente « *des ressources immenses aux malades que fatiguent le climat de l'Afrique et des côtes françaises de la Méditerranée. L'air seul, les eaux pures et vives, sans aucun secours de l'art, y triomphent des accès intermittents rebelles et des vieilles dyssenteries (sic).* »

55 Paris : impr. de H. Carion, père, 1853, In-4°, 6 p.

56 Constantin James, le *Guide pratique aux eaux minérales de France, de Belgique, d'Allemagne, de Suisse, de Savoie, d'Italie aux bains de mer, contenant la composition chimique les propriétés médicales,* Masson, 1853, p. 233.

57 Société de pharmacie de Paris, 1854, *Journal de pharmacie et de chimie*, p. 170.

58 Maxime Durand–Fardel, *Traité thérapeutique des eaux minérales de France et de l'étranger,* p. 109. 3e édition, 1883, p. 102.

59 Auteurs J. E. Pétrequin, A. Socquet, éditeur Scheuring, 1859, 608 p.

monde thermal[60] *etc.* Les eaux de Cauvalat sont aussi connues à l'étranger[61]. Dans cette littérature Cauvalat est souvent nommé Cauvalat-le-Vigan, Cauvalat-lès-Vigan, presque toujours sans mention de la commune d'Avèze !

Dans la presse, la publicité détaille les résultats obtenus par les soins donnés à Cauvalat[62]. Les auteurs reprennent souvent les descriptions de « *Monsieur le Docteur Verdier qui exerce depuis de longues années à Cauvalat* » et affirment après lui « *le séjour à Cauvalat est des plus agréable. Il n'est pas un coin de ce pittoresque pays qui n'offre des curiosités aux baigneurs*[63] ».

Dans les mémoires de l'Académie de médecine, en 1871, le rapport général de l'inspecteur Gubler est moins enthousiaste que les publicités d'Émile Verdier : « *M. le docteur E. Verdier donne l'analyse de l'eau, les noms des sources qui s'appellent des pompes parce que sans doute ce sont des puits ; le nombre des baignoires et l'indication des douches. Sous la rubrique améliorations il commence par déclarer fièrement : « l'établissement ne manque de rien, tout y est bien établi », ce qui ne l'empêche pas d'avouer qu'il n'y a pas de piscine et que l'aménagement est très imparfait* ».

Le compte-rendu médical lui-même est jugé assez sévèrement :

L'auteur mentionne 225 cas, seulement il ne nous donne pas toujours ce qu'on peut appeler « *des observations individuelles* » mais bien des indications collectives. Ainsi sous les numéros 120 à 180 sont réunis en bloc divers malades signalés dans la colonne de la description succincte de la maladie sous ce titre « *Curieux ou légèrement malades* ».

De même de 180 à 225 se trouvent groupés une *quarantaine-cinquantaine d'enfants* (sic) pour changer d'air ou se guérir de légère indisposition[64].

Le docteur Verdier était aussi homme de lettres. Vous découvrirez dans un prochain numéro l'un de ses textes écrit en occitan : «La velhada al Caladon».

60 *Le monde thermal*, 23e année, juillet 1880.

61 Bibliotheca historico-naturalis et physico-chemica, *oder, Systematisch geordnete Uebersicht der in Deutschland und dem Auslande auf dem Gebiete der gesammten Naturwissenschaften neu erschienenen Bücher,* Volume 1, Vandenhoeck & Ruprecht, 1851, p. 127.
Annali universali di medicina, Milano, 1860, p. 618.
Noël-Étienne Henry, Étienne Ossian, *Tratado práctico de analisis quimica de las aguas minerales potables y económicas: con sus principales aplicaciones a la higiene y a la industria, consideraciones generales sobre su formación, termalidad, aprovechamiento, etc* trad. Ramón Ruiz Gómez 1858 ; p. 28, p. 103.

62 *Le Courrier du Gard,* 17 juin1856. « *Les eaux de Cauvalat ont produit d'heureux résultats dans les maladies suivantes : la dartre, la psore, le rhumatisme, la siphilis (sic), les scrofules, les engorgements des viscères abdominaux et de l'utérus, les fièvres intermittentes rebelles, la constipation, la diarrhée, les vomissements glaireux, la gastralgie, quelques paralysies locales, la névralgie, l'épuisement, l'anémie, la chlorose, quelques œdèmes, les catarrhes chroniques, les plaies, les blessures* ».

63 *Les Eaux minérales et les bains de mer de la France, nouveau guide pratique* du médecin et du baigneur, Labarthe, 1873, p. 118. « *Le Vigan, la grotte des Demoiselles, d'Anjau, d'Esparon, la carrière d'Aulas, les décorades des calcaires de Mollières, les prés des Cévennes d'où l'œil sans aucun secours découvre les Pyrénées et les Alpes* ».

64 *Mémoires de l'Académie de médecine,* 1871, p. 264, Gubler.

Panonceau publicitaire des sources Verdier (Photo JBE)

Bouteille de l'époque de la Compagnie des sources Verdier. (Photo JBE)

Les débuts du séminaire protestant clandestin dans les Hautes-Cévennes

par Heidi Gembicki-Achtnich

Après la guerre des Camisards, dans les années de sa progressive reconstitution, l' « Église sous la croix » est confrontée à un défi majeur : comment assurer la relève pastorale, comment former des jeunes sans attirer l'attention ni des instances catholiques, ni de l'administration monarchique ? À partir de 1727, en toute discrétion, le pasteur Antoine Court, attaché à ces « *chères Hautes-Cévennes qui étiez autres fois les premiers prémices de mon ministère, et que je porte encore sans cesse empreinte dans mon cœur* »[1], a entrepris d'organiser la formation de quelques étudiants à Lausanne avec l'aide de professeurs de l'Académie. Mais la croissance exponentielle du nombre des « églises »[2] reconstituées nécessite bien plus de ministres. En 1744, il n'y avait sur 300 églises que 28 ministres et 7 proposants.[3] Et c'est dans les Cévennes, aux environs de Florac, qu'un pasteur courageux et engagé crée sur le modèle de Court un « séminaire » pour pallier ce manque.

À ses débuts, ce séminaire a été si clandestin que son existence n'apparaît dans les documents officiels qu'à un moment relativement tardif. Des sources rarement exploitées pour l'histoire du protestantisme français et une relecture des correspondances d'Antoine Court nous permettent de comprendre quand et pourquoi cette institution a été mise en place. Le secret de sa localisation exacte reste cependant toujours entier.[4]

L'état de nos connaissances

Patrick Cabanel, dans sa somme *Histoire des Protestants en France* mentionne le fait dans le chapitre « Pasteurs : de Lausanne aux Lumières » : « *Dans les années 1760, Jean-Pierre Gabriac, formé par Combes, le premier disciple de Court, anime un séminaire fixe aux portes de Florac (Lozère) et en fait une pépinière de pasteurs, à commencer par une partie de sa propre famille* ».[5] Cabanel renvoie à la recherche approfondie de Gilbert Rampon, parue dans *Le Lien des chercheurs cévenols* en 2010.[6] Dans son article, Gilbert Rampon se réfère à des travaux antérieurs de Patrick Cabanel[7] ainsi qu'à la thèse de Lise Dupouy[8] sur les protestants de Florac. Ces deux historiens se basent, eux, sur les actes de différents colloques et synodes des Hautes-Cévennes publiés par Edmond Hugues[9] qui mentionnent ce séminaire à partir des années 1760. Les deux historiens se réfèrent également à un article de Daniel Benoît qui cite Pierre Weitnauer, un vitrier de passage à La Salle* près de Florac en 1771 : *« On me logea dans une maison où il y a une espèce de séminaire de neuf étudiants qui s'y font préparer au ministère sous la direction de deux pasteurs ».*[10]

Le témoignage des frères moraves

L'artisan Pierre Weitnauer est un émissaire de l'Unité des frères, connus en France sous le nom de « moraves ». Son récit concernant La Salle se termine par le passage suivant : « [Le pasteur Gabriac] *m'assura cependant que sa maison sera toujours ouverte aux frères pour sa propre satisfaction. Il se souvient aussi avec affection des frères qu'il a eu l'occasion de connaître. »*[11] Weitnauer a donc entrepris ce voyage aux confins des Cévennes pour rencontrer le pasteur Jean-Pierre Gabriac comme l'ont fait avant lui d'autres

1 Antoine Court à Jean-Pierre Gabriac, [min. autogr.], [Lausanne], 17 sept. 1747, BGE (Bibliothèque de Genève), Ms. Court 7/VIII, p. 290 ; notice biographique d'Antoine Court : Pierre Rolland, *Dictionnaire du Désert huguenot. La reconquête protestante 1715-1765*, Paris, 2017, p. 285-286.

2 Terme protestant pour désigner l'organisation ecclésiastique locale.

3 Claude Lasserre, *Le Séminaire de Lausanne (1726-1812), instrument de la restauration du protestantisme français: étude historique fondée principalement sur des documents inédits*, Lausanne, 1997, p. 24.

4 Un forum sur www.camisards.net initié en 2001 ne semble pas avoir permis d'élucider cette question : Gilbert Rampon, « Jean-Pierre Gabriac, pasteur du Désert de 1741 à 1787 », *Le Lien des chercheurs cévenols*, 1ère partie : n° 161, p. 18-22 ; 2ème partie : n° 162, p. 20-28, 2010 ; ici 1ère partie, p. 21.

5 Patrick Cabanel *Histoire des protestants en France, XVIe-XXIe siècle*, Fayard, Paris, 2012, p. 876 et 1317, ann. 28.

6 Voir note 5.

7 Patrick Cabanel, dir., *Dire les Cévennes : mille ans de témoignages*, Les Presses du Languedoc, Montpellier, 1994 ; Patrick Cabanel, dir., *Itinéraires protestants en Languedoc : du XVIe au XXe siècle*, Les Presses du Languedoc, Montpellier, 3 vol., 1998-2000.

8 Lise Dupouy, *Les Protestants de Florac*, Thèse de l'École des Chartes, Paris, 1965.

9 Edmond Hugues, *Les Synodes du Désert. Actes et règlements des synodes nationaux et provinciaux tenus au Désert de France de l'an 1715 à l'an 1793*, Fischbacher, Paris, t. I (1885), t. II (1886), t. III (1889), t. 1a (1887). *Aujourd'hui : La Salle-Prunet

10 Daniel Benoît, « *Les premiers missionnaires moraves en France* », Revue chrétienne, 1891, p. 841.

11 *Id.*, p. 842.

émissaires moraves[12], Pierre Conrad Fries en 1762[13] et Johann Jakob Becker en 1770[14].

Les frères de l'Unité, en premier le comte Louis de Zinzendorf lui-même, s'intéressent depuis des décennies au sort des protestants clandestins. En 1730, suite à un contact indirect avec les ministres Pierre Corteiz et Antoine Court, l'offre morave d'un asile est déclinée ; en 1741 cependant, Antoine Court leur adresse une demande spécifique tant pour obtenir des subsides qu'en insistant sur le besoin urgent de « travailleurs ».[15] En 1748 enfin, Leonhard Knoll, un perruquier, a le courage de séjourner pour une période prolongée dans ces régions où les persécutions reprennent avec force. Le pasteur Mathieu Majal dit Desubas est pendu à Montpellier le 1er février 1746[16]. Nonobstant, Knoll s'installe à Nîmes peu de temps après et y reste jusqu'en janvier 1747. De contact en contact, il arrive à se mettre en rapport avec ces protestants contraints à la clandestinité. Il essaie de comprendre leur situation et consigne dans son rapport de 1748 :

« En ce qui concerne l'organisation ecclésiale, Nîmes est en relation avec les Cévennes, où les habitants sont presque tous des réformés. Et les ministres séjournent en général là-bas, protégés par les paysans qui sont des gens très aimables et fidèles. Et c'est dans cette région qu'il y a une espèce de séminaire pour les protestants, où on éduque de jeunes gens qui veulent se sacrifier pour le service de l'Église, et où on leur fait faire des études théologiques sous la direction du ministre qui est considéré être le plus légitimé pour cette tâche. Certains y ont reçu l'ordination et exercent les fonctions pastorales et je me suis entretenu avec eux. Les théologiens de Genève ne veulent cependant pas reconnaître la validité de cette ordination[17], mais ils ne peuvent pas les empêcher d'être en fonction car le peuple les aime. » [18]

Knoll atteste de l'existence de ce séminaire clandestin quinze ans avant que le synode des Hautes-Cévennes ne mentionne en 1761 *« les disciples »* de M. Gabriac, de « *ce digne pasteur* » et que les églises reconnaissent officiellement les « *soins qu'il se donne depuis longtemps pour leur procurer de bons sujets* ».[19] Gabriac instruit des jeunes gens bien avant que ses propres neveux n'aient l'âge d'entreprendre des études pastorales.[20]

D'après le témoignage de Knoll, des candidats formés dans les Cévennes y ont obtenu la consécration et étaient des ministres en fonction au moment où il les a rencontrés.[21] Il indique nommément Pierre Redonnel, dit Joseph, consacré au Désert en 1744[22], qui doit avoir été son principal informateur à ce sujet. Ceci implique que le séminaire existait déjà depuis le début des années 1740.

Subsides attestés dès 1745

Si le séminaire des Cévennes est bien rôdé en 1746 déjà, Jean-Pierre Gabriac doit avoir initié cette activité dès son retour de Lausanne en 1741 ; il est alors âgé de 24 ans. Le 19 mars 1741, il informe Antoine Court : « *Je n'ai rien fait encore dans les églises, mais je ne crois pas tarder* ».[23]

Ce séminaire nécessite évidemment un soutien financier – à l'instar de celui d'Antoine Court à Lausanne[24] et tout comme d'autres « séminaires » ou « écoles préparatoires » en France. Il y en avait un au Bas-Languedoc et un autre dans le Dauphiné, les deux subventionnés par les protestants de Zurich et de Genève.[25]

Mais qui pourrait verser des subsides à ce nouveau séminaire dans les Cévennes ? C'est Antoine Court en janvier 1745, qui sollicite de l'aide auprès des églises du Refuge wallon : « *Ils* [les fidèles protestants] *auraient dessein d'établir au Désert même un séminaire de proposants, mais les Églises sont si chargées qu'elles ne sauraient suffire à l'entretien des maîtres et des étudiants. Elles ne pourraient pourvoir à leurs pensions que par ce que l'on leur ferait parvenir*

12 Benoît lui-même n'approfondit pas cette piste, il dépend de ses intermédiaires « *dont les précieuses communications ont rendu possible ce travail* » : Benoît, *op. cit.*, p. 828.

13 Fries, *op. cit.*, p. 367-368.

14 Jacob Becker, *Kurze Relation en abrégé der Orte und Personen, wo Bruder Becker gewesen und kennegelernt*, Archives de l'Unité des frères, Herrnhut (RFA), UA R.19.D.1, n° 30.

15 Voir la présentation de Dieter Gembicki, dans Fries, *op. cit.*, p. 28 s.

16 Daniel Benoît, *Desubas, une victime de l'intolérance au XVIIIe siècle : son ministère, son martyre (1720-1746) : d'après des documents inédits*, Société des Livres religieux, Toulouse, 1883, 2e éd. revue et corrigée.

17 Assertion difficile à prouver car « *le comité [français de Genève] veille à faire disparaître les documents les plus compromettants. À diverses reprises il fait détruire d'importants lots de ses archives* » : Lasserre, *op. cit.*, p. 46.

18 Leonhard Knoll, *Kurtzer Bericht von meiner Reyse durch Franckreich [1746-1748]*, [1748], Archives de l'Unité des frères, Herrnhut (BRD), UA R.19.D.1.10.b, p. 3 (trad.).

19 Hugues, *op. cit.*, t. II, p. 226-227.

20 Cabanel (2012), p. 826 et p. 1317, ann. 28 qui renvoie à l'article de Gilbert Rampon (voir note 5.).

21 Leonhard Knoll, *Nahmen der Personen welche ich auf meiner Reiße durch Franckreich vom 7. Sept. 1746 biß den 7 Merz 1748 habe kennen lernen*, Archives de l'Unité des frères, Herrnhut (BRD), UA R.19.D.1.11.d.

22 Rolland, *op. cit.*, p. 391.

23 Jean-Pierre Gabriac à Antoine Court, [s. l.], 19 mars 1741 : BGE, Ms. Court 1/XIII, f. 135r.

24 Pour ce financement voir Lasserre, *op. cit.* p. 183 s.

25 Lasserre, *op. cit.*, p. 53-54.

annuellement du dehors pour cela, durant un certain espace de temps. »[26]

Le pasteur Jean Boyer, destinataire de cette requête, comprend bien que ce qui est par prudence présenté comme un projet est en effet déjà fonctionnel. Il promet : « *et même en cas qu'il subsiste actuellement un séminaire dans le Désert, nous assignons au soulagement de ceux qui y sont une somme de 400 florins* ». Le montant promis correspond à deux tiers de la somme mise à disposition pour le fonctionnement du séminaire d'Antoine Court à Lausanne.[27]

Or, c'est au courant de l'année 1745 que les protestants sont surpris par un regain violent de la répression.[28] Court signale à Royer le 18 mai : « *Pour ce qui est du séminaire du Désert, j'ai l'honneur de vous marquer par ma lettre du 2 avril que l'orage qui s'est élevé au milieu de nos frères dérangeait nos projets. À cet égard, j'ajouterais que les circonstances ont obligé les pasteurs à le disperser, la plupart ayant pris un ou deux des élèves qui le composaient avec eux; qu'ils continuent de cette façon-là à instruire et élever pour cette bonne œuvre* [le saint ministère]. *Faites-moi savoir, je vous prie, si, dans cette disposition présente et en attendant que ce séminaire puisse être rassemblé comme il l'était, les quatre cents florins qui y sont affectés doivent leur être distribués. »*[29] Avant cette « dispersion », le séminaire était donc déjà en pleine activité, avec plusieurs étudiants et quelques pasteurs formateurs.

Puisqu'il ne s'agit pas d'une dissolution définitive du séminaire, les églises wallonnes maintiennent leur promesse et Royer affirme le 11 juin 1745 :

« *Vous souhaitez un éclaircissement touchant l'usage des 400 florins que nous avions destiné à l'entretien du séminaire établi au Désert. Et comme vous marquez que* <u>*les circonstances ont obligé les pasteurs à le disperser, en telle sorte néanmoins que la plupart ont pris avec eux un ou deux élèves qui le composaient, lesquels ils continuent à instruire et élever*</u>*, nous pensons, Monsieur, que ladite somme pourrait être répartie entre les pasteurs qui ont pris chez eux les élèves du dit séminaire, afin d'être employée à l'usage de ces derniers. »*[30]

Le montant attribué en 1745 était calqué sur les subsides versés au séminaire du Bas-Languedoc : « *On payait pour la nourriture de chaque élève une pension de quatre écus par mois* [barré: à ceux qui leur donnaient la nourriture]. *Je ne sais pas les émoluments qu'on donnait à Monsieur* [le ministre Jacques Roger]. *Ils ne doivent pas être moindres de ceux des autres pasteurs qui se montent à 450 ff. par année, somme trop modique »*[31]. Court n'est pourtant pas informé du nombre exact de proposants ou étudiants dans les Cévennes (trois, cinq ou plus ?), sinon, dit-il, j'aurais *« mieux pris mes mesures pour la répartition des gratifications que j'ai obtenues ».*[32]

Antoine Court paraît avoir demandé aux églises locales de contribuer au fonctionnement du séminaire par leurs propres moyens, mais le 19 août 1745, les quatre ministres des Cévennes lui répondent : « *Bien loin que nos Églises puissent faire un fonds pour l'entretien des jeunes gens dont vous nous parlez, à peine contribuent-elles au payement de la moitié des gages qu'elles nous avaient assignés. »*[33]

Le 27 septembre 1745, Court informe les ministres des Hautes-Cévennes qu'ils recevront « *300 livres tournois des mains de notre cher ami Paul* [Rabaut] *à qui j'ai fait parvenir des fonds pour cela »*, sous-entendu pour le fonctionnement de ce séminaire clandestin. [34]

Malgré la dispersion du séminaire, le nombre des élèves avoisine la douzaine. Nombre qu'Antoine Court considère comme idéal pour cette sorte de structure, car il prévoit pour le Désert *« deux séminaires qui pourraient être composés chacun de douze élèves ».*[35] En effet, il se renseigne auprès de Jacques Gabriac, alors étudiant à Bâle : « *Messieurs les pasteurs m'écrivent qu'outre ces deux* [Louis Figuière et Jean Martin]*, il y en a encore trois et six élèves. D'où sont-ils venus ? Et quelle différence avec la liste que vous m'aviez donnée ? »*[36]

26 Pauline Duley-Haour, « *Les Provinces-Unies et le soutien aux protestants de France au XVIIe siècle* », Yves Krumenacker, dir., *Entre calvinistes et catholiques : les relations religieuses entre la France et les Pays-Bas du Nord (XVIe-XVIIIe siècles)*, Rennes, 2010, p. 331-343 ; ici p. 334-335.

27 *Id.*, p. 336.

28 Voir Pierre Rolland, *op. cit.*, p. 56-58.

29 Antoine Court à Jean Royer, [min. autogr.], [Lausanne], 18 mai 1745, BGE, Ms. Court 7/VI, p. 308.

30 Jean Royer à Antoine Court, La Haye, 11 juill. 1745, BGE, Ms. Court 1/XVII, f. 18r ; souligné dans l'original.

31 Antoine Court à Jean Royer, [min. autogr.], [Lausanne], 2 avr. 1745, BGE, Ms. Court 7/VI, p. 195.

32 Le même aux ministres [Jean] Combes, [Jean] Roux, [Jean-Pierre] Gabriac et [Étienne ?] Teissier, [min. autogr.], [Lausanne], 26 sept. 1745, BGE Ms. Court 7/VI, p. 519.

33 Combes, Roux, Gabriac et Teissier à M. de Goutrespac [Antoine Court], [s. l.], 19 août 1745, BGE, Ms. Court 1/XVII, f. 91-92.

34 Voir note 33.

35 Voir note 32.

36 Antoine Court à [Jacques Gabriac], [min. autogr.], [Lausanne], 28 sept. 1745, BGE, Ms. Court, 7/VI, p. 521.

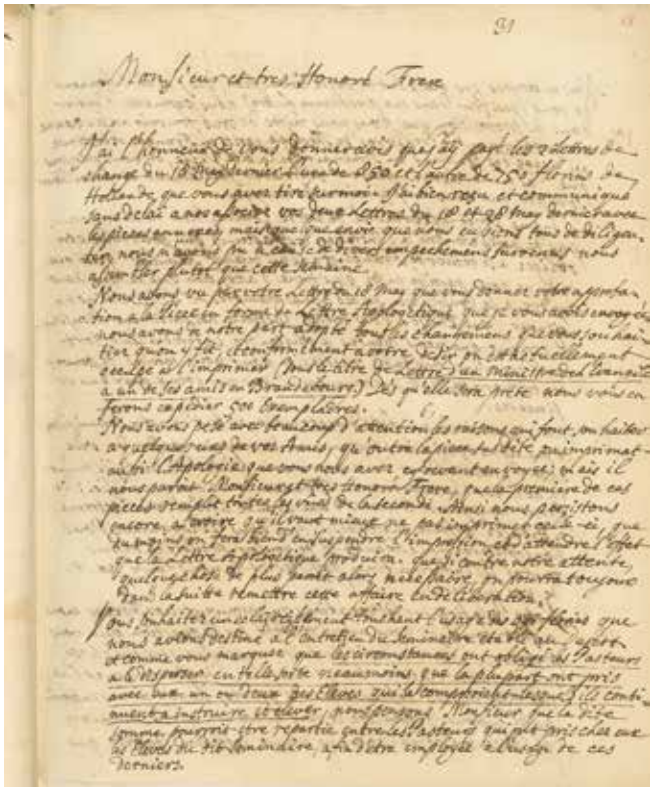

Jean Royer à Antoine Court, le 11 juillet 1745. Subsides du Refuge wallon pour le « séminaire établi dans le Désert » accordés en 1745. © Bibliothèque de Genève Ms. Court

Cependant, la reprise de la persécution peut bien avoir fait chuter le nombre des candidats. Les forces politiques tentent de briser l'élan des protestants par tous les moyens : rebaptisations, emprisonnements, amendes lourdes ... Nous ignorons encore pour combien de temps le séminaire des Cévennes a dû fonctionner de façon éclatée, mais Gabriac ne discontinue pourtant pas son activité. Quelques rares indices le prouvent : en 1747, Antoine Court souhaite à Jean-Pierre Gabriac « *l'heureux succès de vos pieux travaux* » ; cette formule inhabituelle nous semble se référer à la formation de la relève pastorale.[37] En mai 1750, Antoine Court fait savoir que « *les progrès de vos jeunes gens me font grand plaisir, ils auront part a une petite gratification que je viens d'obtenir ; il y aura un Louis d'or pour chacun leur tous (...). Marquez-moi par quel moyen je puis vous le faire toucher et ayez la complaisance de me fournir un reçu* ».[38] En septembre 1750, Antoine Court se renseigne : « *Vous me parliez de deux jeunes élèves que vous avez auprès de vous. Y sont-ils toujours et font-ils des progrès ?* » *et il rajoute : « on m'a appris que M. Rieusset*[39] *avait été consacré le 16 du mois passé* ». Court termine sa lettre en saluant nommément chacun des ministres des Cévennes et « *tous vos jeunes gens* »[40],

L'argent nécessaire à cette entreprise transite toujours par Lausanne et nous trouvons dans la correspondance entre les frères Gabriac et Antoine Court des indications telle que la suivante, datant de 1753 : « *Les Louis 330 que je compte par ordre de M. votre frère (...) aux Demoiselles Carbon* ».[41] La réponse de Jacques Gabriac mentionne comme receveurs de cette somme, outre lui même : « *Combes, Teissier, Cambon, Figuière, Pic, Volat* » ainsi que son frère Gabriac l'aîné[42]. Les bénéficiaires de cette somme sont donc les ministres Jean Combes, Jean-Pierre Gabriac, Jacques Gabriac en tant que formateurs et les jeunes gens Jean Mejanel du Cambon, Louis Figuières, Jean Pic, Pierre Vallat en tant qu'étudiants de ce séminaire[43]. Michel Teissier, consacré dans les Hautes-Cévennes le 28 septembre 1744, doit avoir été un des premiers élèves et ensuite collaborateur de Jean-Pierre Gabriac.[44]

L'attente de la délivrance

Notons que Court ne considère ce séminaire au Désert nullement comme une concurrence à son institution, mais bien comme un complément aux efforts déployés en Suisse. Plusieurs faits expliquent la démarche de Court auprès du Refuge wallon :

Les deux séminaires clandestins susmentionnés, situés respectivement dans le Dauphiné et au Bas-Languedoc, ont cessé leurs activités quasi simultanément. Le premier semble avoir discontinué à la suite du martyre de son principal animateur, le ministre Jacques Roger, pendu le 22 mai 1745.[45] L'arrêt du second a été décidé par le synode national en 1744, afin de transférer au séminaire de Lausanne, dirigé par Antoine Court, les subsides genevois destinés jusqu'alors pour le fonctionnement de celui au Bas-Languedoc.[46]

Mais avant tout, il y a urgence : « *Ces pauvres peuples affamés de la Parole de Dieu s'exposent à tout perdre pour l'entendre, et, malgré leur courage,*

37 Le même à [Jean-Pierre] Gabriac l'aîné, [min. autogr.], [Lausanne], 17 sept. 1747, BGE, Ms. Court 7/VIII, p. 289.

38 Le même à [Jacques] Gabriac cadet, [min. autogr.], [Lausanne], 12 mai 1750, BGE, Ms. Court 7/XI, p. 167.

39 Jean-Antoine Rieusset, voir Rampon, *op. cit.*, 2e partie, p. 26, n° 33, et Rolland, *op. cit.*, p. 394.

40 Antoine Court à [Jean-Pierre] Gabriac l'aîné, [min. autogr.], [Lausanne], 24 sept. 1750, BGE, Ms. Court 7/XI, p. 331.

41 Le même à [Jacques] Gabriac cadet, [min. autogr.], [Lausanne], 13 avr. 1753, BGE, Ms. Court 7/XIII f. 44r (p. 87).

42 [Jacques] Gabriac à Antoine Court, [s. l.], 27 avr. 1753, BGE, Ms. Court 1/XXVI, p. 249.

43 Notices biographiques voir Rolland, *op. cit.*, p. 281 (Combes), p. 311 (Figuières), p. 361 (Mejanel), p. 381 (Pic), p. 425 Vallat).

44 Rolland, *op. cit.*, p. 418.

45 Lasserre, *op. cit.*, p. 54, notice biograhique chez Krumenacker, *op. cit.*, p. 346-347.

46 Lasserre, *op. cit.*, p. 54.

il n'y a pas de gens suffisants qui leur distribuent le pain de vie. Les ardeurs de l'été, ni les rigueurs de l'hiver, (...), rien ne peut les détourner de servir Dieu ; mais par le défaut de pasteurs leur zèle devient souvent inutile ».[47] Nous sommes dans les années où « *l'Église sous la Croix* » gagne en visibilité : du Sud au Nord de la France, prédicants et pasteurs fondent de nouvelles églises. En 1745, l'Église protestante « *manque en bien des endroits d'ouvriers pour la desservir. De toute part on en réclame ; mais où les prendre ?*[48] *Monsieur Pradon* [Antoine Charles Frédéric Gounon en Poitou] *me marque qu'il y a de l'ouvrage au moins pour dix ; il est vrai que Monsieur Dubesset* [Pierre Pellissier] *vient de s'y rendre auprès de lui depuis quelques jours. Monsieur Preneuf* [André Migault en Normandie] *demande aussi du secours. Bordeaux, le Pays de Foix, celui d'Aunis, la Saintonge, le Périgord, tout demeure en friche faute d'agents* ».[49]

En plus, le quatrième synode national réuni en août 1744 vient de décider que toutes les églises tiendront dorénavant « *autant que la prudence le permettra leurs assemblées de plein jour* ».[50]

Comme raison de cet élan, on invoque en général une période d'accalmie[51] due à la guerre de Succession d'Autriche et donc à l'absence de troupes dans les régions protestantes. Mais on sous-estime, à notre avis, la force des espérances millénaristes qui sous-tendent ce mouvement. Non le millénarisme d'un Pierre Jurieu (1637-1713), qui avait littéralement « inspiré » la génération des Camisards, mais un millénarisme éclairé, scientifique, celui de Théodore Bionnens (de Givrins et de Cottens) (1690-1766). Les œuvres manuscrites et imprimées de ce dernier circulent parmi les pasteurs du Désert, qui adhèrent majoritairement à cette vision que « *le temps est proche* ».[52] Dans son *Essai sur l'Apocalypse* (1729), Crinsoz prédit pour 1745 l'an de grâce, « *le terme après lequel toutes les choses avantageuses que nous attendons doivent s'accomplir* » ; il attribue dès lors aux ministres le rôle d'« *annoncer la chute prochaine de l'empire antichrétien et de l'entière désolation de Rome* ».[53] Sa déduction se base sur une analyse approfondie des textes prophétiques de la Bible et sur les calculs de son ami, Jean-Philippe Loys de Cheseaux, (1718-1751), jeune physicien et astronome de pointe, qui annonce la fin d'un cycle astronomique, ce qui impliquerait la prochaine délivrance des protestants persécutés. Notons que le rôle principal de cette délivrance est attribué au roi de France et que ces prédictions seront ajustées et l'espoir millénariste ainsi maintenu tout au long du XVIIIème siècle.[54] Le livre de Crinsoz fait d'ailleurs partie de la bibliothèque mise à disposition des étudiants du séminaire à Lausanne[55] et nous savons en plus qu'à la fin de ses études, Paul Rabaut rend visite à Crinsoz[56] avant de rentrer en France en compagnie de Jean-Pierre Gabriac.[57]

C'est face à cette urgence de rassembler les fidèles et de les préparer au retour du Christ que le jeune ministre Jean-Pierre Gabriac, alors âgé de 24 ans, devient le «*restaurateur du protestantisme dans les Hautes-Cévennes* »[58] et commence à former d'autres pasteurs pour en multiplier le nombre. Comme champ d'action, il choisit une région de forte présence protestante où il est facile de s'abriter, de se cacher. Le 17 novembre 1744, dans un moment de relative accalmie dans les Hautes-Cévennes, il exprime l'espoir qui l'anime : « *Nos chères églises se flattent aujourd'hui plus que jamais d'une entière délivrance, et plusieurs particuliers pensent que les guerres ne finiront point sans l'avoir* ».[59]

Formation de pasteurs pour le Bas-Languedoc

Ce séminaire dans les Cévennes aura rapidement une mission supplémentaire. À partir de 1749, il lui incombera non seulement de former la relève pastorale locale, mais de prendre en charge également la formation des futures ministres pour le Bas-Languedoc.

En effet, cette province refuse dorénavant d'envoyer des étudiants à Lausanne, et ceci pour une période très longue. Les causes de cette brouille avec Antoine Court sont multiples.

En 1745, ce dernier n'a pas uniquement demandé

47 Duley-Haour, *op. cit.*, p. 334.

48 Les Églises protestantes de l'étranger et le Refuge déclinent l'invitation d'envoyer des pasteurs en France : Lasserre, *op. cit.*, p. 19.

49 Antoine Court à [Jacques] Gabriac, [min. autogr.], [Lausanne], 28 sept. 1745, BGE, Ms. Court 7/VI, p. 521.

50 Hugues, *op. cit.*, t. II, p. 190.

51 Cabanel (2012), *op. cit.*, p. 873.

52 Apocalypse 1 : 3.

53 Théodore Crinsoz, dit de Bionnens [Bionens], *Essai sur l'Apocalypse, avec des éclaircissements sur les prophéties de Daniel qui regardent les derniers tems*, [Yverdon] : [J.-J. Genath], 1729, 432 p. [http://books.google.ch ; citations : (1729), p. 431 et 324.

54 Fries, *op. cit.*, p. 103-104, note 106.

55 Olivier Fatio, « *Des livres pour le séminaire de Lausanne, un «mémoire» de Mathieu Morel-Duvernet* », *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. 143, 1997, p. 593-638, ici p. 606-607.

56 A. Pichéral-Dardier, *Paul Rabaut, ses lettres à Antoine Court (1739-1755). Dix-sept ans de la vie d'un apôtre du désert*, Grassart, Paris, 1884, 2 vol., ici t. I, p. 30-34, lettre du 10 févr. 1741. Concernant le millénarisme de Paul Rabaut voir : Dieter Gembicki, « *Une collaboration interreligieuse discrète : Paul Rabaut et les émissaires moraves* », *Etudes théologiques et religieuses*, 93e année – 2018/3, p. 385-405.

57 Jean-Pierre Gabriac à Antoine Court, [s. l.], 19 mars 1741 : BGE, Ms. Court 1/XIII, f. 135r.

58 Lasserre, *op. cit.*, p. 54.

59 [Jean-Pierre] Gabriac à M. de Goutrespac [Antoine Court], [s. l.], 17 nov. 1744, BGE, Ms. Court, 1/XVII, f. 4-5.

des subsides pour un « *séminaire au Désert* », mais il a également obtenu une augmentation considérable pour sa propre institution qui n'avait au début que deux bourses annuelles à allouer.[60] Du coup le nombre d'étudiants augmente considérablement, de nouveaux enseignants sont engagés et le curriculum est redéfini.[61] C'est d'ailleurs pour cette raison qu'Olivier Poujol considère cette année comme celle de la « fondation » du séminaire de Lausanne.[62] Or en 1747, cette volée nombreuse cause une série de problèmes entre discipline, revendications et accusations graves. Au centre, un soupçon d'espionnage parmi les étudiants mêmes, ce que Court ne veut pas entendre.[63] Outrés par le refus de Court, les étudiants du Bas-Languedoc s'en réfèrent à leur synode qui traite de ce cas en mai 1748 et soutient les séminaristes. Court de son côté en appelle à un synode national qui se réunit en septembre 1748 où il aura gain de cause. Le conflit se solde par une rupture de confiance entre les ministres du Bas-Languedoc et le directeur du séminaire de Lausanne. En conséquence, à partir de 1749, cette province n'envoie plus aucun séminariste à Lausanne jusqu'en 1762, deux années après le décès d'Antoine Court.[64]

Dès lors, il incombe au séminaire dans les Cévennes de former des candidats au ministère pour le Bas-Languedoc. Jusqu'en 1763 il s'agira de François Viala, Michel Teissier, Jean Guizot, Paul Vincent, François Saussine et Pierre Saussine[65] qui suivront leur formation et obtiendront leur consécration au Désert. Il faudrait donc ajouter leurs noms à la liste publiée par Gilbert Rampon qui permet d'identifier certains autres étudiants au séminaire des Cévennes : Jacques Mathieu, Jean Méjanelle, Jean-Antoine Rieusset. [66]

En revanche, après un moment de remise en question et de pression de la province ecclésiastique (Bas-Languedoc), les églises des Cévennes continuent d'envoyer à Lausanne des proposants, préalablement formés au séminaire dans les Cévennes, cependant toujours dans la mesure des places, respectivement des bourses, disponibles en Suisse.[67]

60 Pour la très lente évolution du nombre d'étudiants : Lasserre, *op. cit.*, p. 35.

61 Lasserre, *op. cit.*, p. 36-37, p. 116-117.

62 Olivier Poujol, « *Entrées à l'auditoire de Genève des étudiants venus du Gard et de la Lozère (1805-1977)* », *Le Lien des Chercheurs Cévenols*, n° 197, p. 8-11.

63 Lasserre, *op. cit.*, p. 90 s.

64 *Id.*, p. 95.

65 *Id.*, p. 251.

66 Rampon, *op. cit.*, 2ème partie, p. 24-26.

67 Des mentions dans la correspondance avec Antoine Court, p. ex. lettre de [Jacques] Gabriac le jeune à Antoine Court, [s. l.], 15 sept. 1753, BGE, Ms. Court 1/XXVI, p. 539 et 594, concernant Jean Pic et Pierre-Louis Vallat, qui poursuivront leurs études à Lausanne.

L'enseignement au séminaire des Cévennes

À l'heure actuelle, nous savons encore très peu quant à l'enseignement que reçoivent les étudiants de ce séminaire clandestin des Cévennes. Nous supposons qu'il a fonctionné à ses débuts sur un mode similaire à celui de Lausanne : quelques étudiants, entre deux et six au maximum[68], accueillis par le pasteur et ses collaborateurs pour une durée d'un à deux ans[69], une formation basique, mais assez solide pour pouvoir obtenir la consécration et servir dans les églises locales.[70] Cette consécration étant précédée d'un examen qui portait « *sur les principaux points de la théologie, de la morale chrétienne et sur divers textes de l'Écriture sainte* ».[71]

Au début, le contenu des cours doit avoir été similaire à ce qui s'était fait au Bas-Languedoc : le responsable, le ministre Jean Bétrine, « *leur faisait lire [la Bible] et le grand catéchisme de M. Ostervald[72], celui de Pégorier[73], la Théologie de Mr. Pictet[74] et il les interrogeait avec soin* ».[75]

En 1747, Jean-Pierre Gabriac affirme : « *J'ai entre mes mains les articles qui ont été dressés par Monsieur le Professeur Polier, il est à souhaiter que nous puissions bien les remplir.* »[76] Il doit s'agir du «plan des études» dressé en automne 1746 pour le séminaire de Lausanne[77], non conservé, mais dont on connaît les contours : peu de latin, « *un bon cours de logique* », « *l'étude de l'Écriture sainte, de la théologie et des controverses* », ainsi que la composition et l'analyse de sermons.[78] Le niveau visé pour ces matières doit correspondre à ce qu'indique le règlement pour le séminaire de Lausanne en 1751 : une « *connaissance, sinon complète, au moins suffisante pour pouvoir les continuer*

68 Antoine Court à Jean Royer, [min. autogr.], [Lausanne], 2 avr. 1745, BGE, Ms. Court 7/VI, p. 196.

69 Lasserre, *op. cit.*, p. 105-106.

70 *Id.*, p. 115-116.

71 Certificat pour M. Corteiz, pasteur, établi le 28 sept. 1744, signé par Combes, Roux et Gabriac [aîné], Hugues, *op. cit.*, t. I, p. 183.

72 Jean-Frédéric Ostervald, *Catéchisme ou instruction dans la religion chrestienne*, Genève, 1702, 5ème édition Amsterdam, 1721.

73 César Pégorier, *Exposition de la religion chrétienne en forme d'entretiens ; où l'on trouvera le précis de toute la théologie, avec la saine doctrine, telle que nous l'avons reçue de nos pères*, Utrecht, 1714 ; 2ème éd. Asterdam, 1726, sous le titre de Théologie chrétienne.

74 Bénédict Pictet, *La théologie chrétienne*, éd. latine 1696, trad. franç. 1702, 3ème éd. Genève, 1721.

75 Voir note 32.

76 Jean-Pierre Gabriac à Antoine Court, [s. l.], 14 oct. 1747, BGE, Ms. Court 1/XX/2, f. 44r.

77 Ce plan d'études est mentionné dans deux lettres de Georges Polier à Antoine Court, [Lausanne], s. d. [sept. ou oct. 1746], BGE, Ms. Court 1/XIX, f. 32v, f. 130v.

78 Lasserre, *op. cit.*, p. 116-117.

et les augmenter de lui-même sans le secours d'aucun maître ».[79]

L'orientation théologique du séminaire dans les Cévennes serait encore à étudier. Lors de la crise à Lausanne en 1745, un des griefs des étudiants concerne l'enseignement de la théologie. Les «rebelles» tancent Pierre Bournet, professeur de théologie nouvellement engagé, de ne pas être assez orthodoxe[80], critique que Paul Rabaut répétera encore en 1751 pour justifier le fait que le Bas-Languedoc n'envoie toujours pas d'étudiants à Lausanne.[81] La divergence théologique qui sépare les ministres formés à Lausanne et ceux formés en France sera corroborée en 1762 par les observations de Pierre Conrad Fries : les premiers étant des tenants du courant rationaliste qui prône « les lumières de la raison »[82], les seconds fondant leur piété sur le Christ[83]. Les récits des frères moraves nous permettent d'ailleurs de conclure qu'après une certaine distance initiale[84], un dialogue amical s'est installé entre eux et Gabriac l'aîné[85].

Collaboration étroite entre Jean-Pierre et Jacques Gabriac

Jean-Pierre Gabriac a su s'associer d'autres ministres pour l'enseignement des jeunes étudiants, avant tout son propre frère cadet.[86] Si Jacques Gabriac opte pour des études prolongées à Bâle[87], c'est en vue de soutenir son aîné dans sa tâche de former des futurs pasteurs. Jacques étudie la philosophie et apprend le latin[88] afin de pouvoir lire des traités de théologie, et il suit « *des leçons de religion, de physique et de droit naturel* ».[89] Son but est clairement défini : « […] *le désir que j'ai de me rendre utile à notre chère patrie* [...] ; *que je pourrai me mettre en état de recevoir le caractère de ministre ; d'enseigner la religion avec quelque ordre, et même d'instruire des jeunes gens qui voudraient se consacrer au saint ministère jusqu'à un certain point, qu'il ne leur faudrait pas beaucoup de temps pour être capables d'exercer cette sainte charge sous la croix* [de ministre de l'Église protestante] *avec fruit ; par là je crois que je produirais beaucoup de bien* ».[90]

Jacques Gabriac reçoit sa consécration à Lausanne en 1748. Dès son retour en Hautes-Cévennes, il s'y voit attribuer un ministère à un moment où le séminaire de son frère s'avère d'une importance cruciale pour les églises du Sud de la France. Le 12 juin 1749 déjà, il peut informer Antoine Court qu'on lui a confié depuis onze mois deux jeunes gens, à savoir Jean Pic (18 ans et demi) et Pierre Vallat (16 ans et demi) pour les « *dresser au commerce* » qui « *tous les deux commencent de donner de leur ouvrage au public, j'espère que si Dieu les conserve, ils se rendront très utiles à la société* ».[91]

Une demi-année plus tard, Court aimerait savoir « *vous me parliez de deux jeunes élèves que vous aviez auprès de vous. Y sont-ils toujours et font-ils des progrès?* » Et « *De quel soutien auraient-ils besoin, ceux que vous avez déjà auprès de vous ?* »[92]

Et en 1751, Jacques Gabriac mentionne toujours « *mes élèves* », ceci même à un moment de persécution accrue, qui force les pasteurs à se cacher, tel son frère Jean-Pierre dont il affirme qu'il « *faut qu'il eusse de toute la prudence possible; souvent son lit est sous un rocher ou dans quelque antre de la terre* »[93] La même année, en sa fonction de modérateur, il communique les décisions du synode régional par rapport aux jeunes, formés dans les Cévennes : « *que Messieurs* [François] *Viala*[94] *et* [Jean Méjanelle] *du Cambon seront examinés par cinq d'entre nous et reçus ministres s'ils en sont jugés capables* » et « *que Messieurs* [Pierre-Louis] *Vallat et* [Jean] *Pic seraient aussi examinés pour être reçus proposants* ».[95]

La collaboration entre les deux frères est si étroite que l'aîné, que nous considérons « directeur » de ce séminaire, dit de son frère cadet que ses « *affaires sont assez communes avec les miennes* », et que ce dernier se charge volontiers de la correspondance avec Antoine Court, car il « *est bien aise que je lui laisse quelques fois cette commission* ».[96]

79 *Id.*, p. 267-268.

80 *Id.*, p. 95, p. 129.

81 *Id.*, p. 95.

82 [Pierre Bournet], *Cours de Théologie*, [Lausanne], [1748-1749] : BGE, Ms. Court 23, p. 4.

83 Fries, *op. cit.*, p. 103.

84 Voir note 14.

85 Voir note 15.

86 Un certain Valat se prépare 1744-45 à Lausanne « *pour se mettre en mesure d'enseigner les langues savantes au Désert* », projet ensuite abandonné : Lasserre, *op. cit.*, p. 285.

87 Lasserre, *op. cit.*, p. 285, indique sa consécration à Lausanne en avril 1748 et des études à Bâle d'août 1745 jusqu'en 1746 (sans mention du mois).

88 Jacques Gabriac à Antoine Court, Bâle, 1er oct. 1746, BGE Ms. Court 1/XIX, f 33v.

89 Le même au même, Bâle, [s. d.], [reçu le 30 oct. 1745], BGE Ms. Court 1/XVII, f. 152r.

90 Le même au même, Bâle, 2 nov. 1746, BGE, Ms. Court 1/XIX, f. 70r.

91 Le même au même, [s. l.], 12 juin 1749, BGE, Ms. Court 1/XXII, f. 185v.

92 Antoine Court à Jacques Gabriac, [min. autogr.], [Lausanne], 22 déc. 1749, BGE, Ms. Court 7/X, p. 504.

93 Jacques Gabriac à Antoine Court, [s. l.], 29 avr. 1751, BGE, Ms. Court 1/XXIV, p. 348.

94 Rolland, *op. cit.*, p. 431 (Viala) ; pour les autres noms voir note 44.

95 Jacques Gabriac à Antoine Court, [s. l.], 12 juill. 1751, BGE Ms. Court 1/XXIV, p. 608.

96 Jean-Pierre Gabriac à Antoine Court, [s. l.], 28 févr. 1752, BGE, Ms. Court 1/XXV, p. 145.

L'importance du séminaire des deux frères Gabriac

À ses débuts, ce séminaire clandestin dirigé par Jean-Pierre Gabriac dans les environs de Florac a donc une fonction importante qui dépasse de loin celle d'une école préparatoire aux études auprès de l'institution dirigée par Antoine Court à Lausanne, même si ultérieurement ce sera effectivement son rôle principal. Jean Combes, ancien pasteur et collaborateur de Gabriac l'aîné, réfugié à Lausanne, parle en 1769 d'une « *pépinière de jeunes étudiants* » pour Lausanne[97] et Pierre Weitnauer mentionne certes un « séminaire », tout en précisant : « *beaucoup de ministres de cette région et d'autres qui travaillent ailleurs ont été dans son école* [de Gabriac] *avant d'être devenus proposants où avant d'être allés à Lausanne* ».[98]

Dans les années 1740, l'urgence prime de créer rapidement un corps pastoral sur place et, nous semble-t-il, de capter l'élan des jeunes étudiants qui se destinaient à cette vocation à tous périls. Sans pourtant courir le risque de perdre cette jeunesse prometteuse en les envoyant à l'étranger. En 1743, le ministre Jean Roux avertit de ce danger un jeune qui prolonge ses études en Suisse : « *ce qui n'est que trop arrivé à plusieurs de ceux qui vous ont précédé, qu'à force de rester dans un pays de liberté, leur dévotion, leur zèle et leur affection pour nos chères églises se sont beaucoup diminuées chez eux.* »[99]

Pour l'instant, nous ignorons combien de candidats ont passé par ce séminaire, de même que tous les noms des pasteurs qui ont été consacrés au Désert après y avoir reçu leur formation. Si temporairement, sous la pression des persécutions, ce « séminaire » devient une « *école ambulante* »[100] où les collègues de Jean-Pierre Gabriac collaborent pour le maintenir en fonction[101], au pic de son activité, il sera établi en un endroit fixe et pourra accueillir 18 étudiants[102]. Même si le nombre total s'avère inférieur par rapport aux 486 étudiants passés par l'institution lausannoise entre 1727 et 1810[103], le rôle du séminaire clandestin dans les Cévennes a été fondamental pour la reconstitution de l'Église protestante dans les Cévennes, au Bas-Languedoc et bien au-delà. Il est certain que ce séminaire est tout autant à considérer être un « *instrument de la restauration du protestantisme français* » que celui de Lausanne[104] et il mérite l'attention des historiens locaux et des spécialistes de l'Église réformée dans ces années dites du Désert.

Antoine Court à Jacques Gabriac, le 10 janvier 1751. Une « pépinière » pour la reconstitution de l'Église réformée en France. © Bibliothèque de Genève, Ms. Court

Le mot de la fin convient à celui qui était d'un soutien infaillible aux débuts de cette entreprise courageuse. En 1749, Antoine Court s'adresse à Jacques Gabriac : « *Vous ne saurez rien faire de mieux que de consacrer vos veilles à la formation d'une pépinière d'excellents sujets. Il faudrait en élever pour les envoyer en mission dans les provinces où l'ordre* [ecclésiastique] *n'est point encore établi, et penser ainsi aux découvertes et à étendre les limites du règne de notre commun Maître* ».[105] En utilisant une métaphore néotestamentaire pour parler des derniers temps et du Royaume à venir, il insiste en 1751 : « *Que me dites-vous : qu'on ne pense pas à former de nouveaux élèves ? Si on est assez dans votre province, ne pense-t-on pas à celles qui demeurent en friche, faute d'ouvriers ? Jamais la*

97 Gilbert Rampon, *op. cit.*, 1ère partie, p. 22.

98 Peter Weitnauer, lettre-rapport à Pierre-Conrad Fries, Bordeaux, 20-24 déc. 1771, Archives de l'Unité des frères, Herrnhut (RFA), UA R.19.D.5, n° 6, p. 12 (traduction).

99 [Jean] Roux à M. Martin [nom de la mère de Henri Cavalier], [s. l.], 12 sept. 1743, BGE, Ms. Court 1/XIV, f. 234r.

100 Expression utilisée par les donateurs de Zurich pour désigner les séminaires clandestins : Lasserre, *op. cit.*, p. 315.

101 Voir note 33.

102 Rampon, *op. cit.*, 1ère partie, p. 21.

103 Lasserre, *op. cit.*, p. 280 - 332.

104 *Id.*, sous-titre.

105 Voir note 93.

moisson[106] *ne fut plus grande, et jamais il ne fut plus nécessaire qu'il l'est à présent d'augmenter le nombre de missionnaires. Et pourquoi n'en avons nous pas de prêts un nombre de libres et pleins de bonne volonté pour les distribuer dans tant des lieux qui en manquent, et qui ne cessent d'en demander ? Ne nous contentons point, en nous conformant à l'ordre que Jésus-Christ nous en a donné lui-même, de prier le Maître de la moisson de pousser des ouvriers à cette sainte moisson. Mais ne nous lassons point de seconder ses vues, et de former pour cette moisson autant d'ouvriers que nous le pourrons : bien persuadés que les soins que nous nous donnerons pour cela seront dignement employés, et ne manqueront pas de nous mériter l'approbation de Celui qui nous ordonne de lui demander tous les jours l'avancement de Son règne et de nous préparer un avenir plein de consolation.* »[107]

106 Matthieu 9 : 37-38, Matthieu 13 : 30 et 39.

107 Antoine Court à Jacques Gabriac, [min. autogr.], [Lausanne], 10 janv. 1751, BGE, Ms. Court 7/XII, p. 28.

Chamborigaud sous la Révolution et l'Empire
Le maire châtelain et son adjoint « légionnaire »

par Jean-Louis Attard

Ils sont nés à quelques mois et à quelques centaines de mètres l'un de l'autre et pourtant tout semblait les opposer : André Fayet était l'héritier de la famille Leyris et il habitait le château que tout le monde aujourd'hui appelle « de Montjoie ». Il a été maire de Chamborigaud de 1802 à sa mort en 1826. Jean-Antoine Guiraud, fils d'un coutelier de Pont de Rastel, était entré à l'âge de 20 ans dans le corps des dragons et s'il est qualifié de « légionnaire » dans les actes d'état civil le concernant, c'est dû à la Légion d'Honneur qui lui a été décernée pour ses faits d'armes.

Les deux hommes sont pourtant devenus amis, au point que le châtelain était le témoin du légionnaire lors de son mariage à Villefort en 1809. C'est le destin croisé de ces deux hommes que nous allons essayer de reconstituer en nous appuyant surtout sur les actes des mariages qu'ils ont célébrés « en la maison commune de Chamborigaud » durant cette période.

L'un se marie, l'autre part à la guerre...

Roch Fayet, issu de la famille de Gabriac, portait avant la Révolution les titres de seigneur de Montjoie, de Tignac, et coseigneur de Chamborigaud. De son mariage avec Marie-Madeleine Leyris naît André (24 mai 1773). En 1789, Roch Fayet participe à l'Assemblée de la Noblesse de la Sénéchaussée de Nîmes et le 8 octobre 1793 il marie son fils avec la cousine germaine de celui-ci, Suzanne Deleuze, fille de Jean Joseph Deleuze et Marie-Christine Leyris. Au prix de cette consanguinité, André Fayet devient l'héritier de Marie-Christine et Marie-Madeleine, deux des filles d'Henri Leyris, seigneur de Runes. André Fayet devient maire de Chamborigaud en prairial an 10 à la suite de l'assassinat de son prédécesseur, le notaire Jean-Louis de la Bastide.

Jean-Antoine Guiraud est né le 7 juillet 1772, fils de Joseph Guiraud coutelier et de Marie Reboul. À peine âgé de vingt ans, il s'engage dans l'armée révolutionnaire au sein du 18e régiment de dragons. C'est dans ce régiment qu'il passera quatorze ans. Il est promu brigadier le 17 messidor an 6 puis maréchal des logis le 10 thermidor an 10. En juillet 1806, son régiment est incorporé dans les chasseurs à cheval de la Garde Impériale. Il est blessé d'un coup de feu en Espagne et de deux coups de sabre en Égypte et le 23 décembre 1806, il quitte l'armée avec une pension de retraite (annuelle) de 300 francs. Entre temps (25 prairial an 12), il a été fait chevalier de la Légion d'Honneur d'où le qualificatif de « légionnaire » souvent utilisé pour le désigner.

L'un veut récupérer ses titres de noblesse, l'autre aspire à les acquérir...

André Fayet ne s'appelle pas seulement André. Il aime que le secrétaire de mairie qui rédige les actes écrive « Jean, Louis, Félix, André, Fayet ». De plus il est nostalgique de l'heureux temps des nobles, des châteaux et des privilèges. Alors par petites touches successives, il va gommer l'héritage de la Révolution. Le 1er vendémiaire de l'an 12, son nom de famille devient Fayet-Montjoie mais au moment de signer, il se contente d'un banal « Fayet maire ».

Le 30 thermidor an 13 le trait d'union devient une

particule : Fayet **de** Montjoie. Un mois plus tard, le décret impérial du 24 fructidor le comble d'aise : c'est l'abandon du calendrier révolutionnaire et le retour au calendrier grégorien à compter du 1er janvier 1806. Du coup les époux de Chamborigaud redeviennent des « sieurs » et des « demoiselles ». Attention, pas tout le monde ! Quand une fille naturelle se marie, il s'agit de « *la nommée Marguerite Guitard cultivatrice à la Roumégière* ». Le 23 août 1815, deux mois après Waterloo, c'est la délivrance : le maire de Chamborigaud ose enfin signer de son nom préféré, Fayet de Montjoie !

Curieusement, l'ancien dragon de Napoléon va suivre la même trajectoire que le châtelain de Montjoie. Le 15 février 1808 à Alès, le fils du coutelier du Rastel épouse Sophie de Roche, fille de Gabriel de Roche[1], seigneur de Saint-Amat et de Montilhet. Onze mois plus tard, Sophie meurt en mettant au monde son premier enfant. Le choix des prénoms, « Jean, Louis, Félix, Antoine » indique clairement la proximité avec le maire. Le 25 juillet 1809 à Villefort, Jean-Antoine Guiraud se remarie avec Cécile Bonnet. André Fayet est un de ses témoins …

Le « *militaire retiré* » figure souvent parmi les témoins des mariages célébrés en la maison commune de Chamborigaud, en compagnie du père d'André, Roch Fayet. À 82 ans et en dépit de son écriture tremblotante celui-ci est encore présent à la mairie trois mois avant sa mort. Un an et demi plus tard, le 5 août 1813, en l'absence du maire, c'est Jean-Antoine Guiraud qui célèbre un mariage en sa qualité d'adjoint municipal.

Tous les deux habitent au bord de la Régordane

André Fayet a beau avoir la nostalgie de son titre de noblesse, la maison où il habite ne s'appelle pas encore « château de Montjoie ». Le cadastre ancien de Chamborigaud est formel : la parcelle numéro 59 de la section D correspond à une « *maison + cour* » sur une surface de 3,9 ares et la parcelle numéro 63 également « *maison + cour* » sur un sol de 3 ares. Sur le plan, la première est indiquée « *Fauquet* » et la seconde « *Thignac* ». Autre preuve que le terme « *château de Montjoie* » est inconnu à cette époque : les 7 et 14 avril 1826, lors des publications de son futur mariage, le fils d'André, Auguste, est dit habitant du « château de Tignac ».

Jean-Antoine Guiraud, né rappelons-le à Rastel, donc commune de Génolhac, va devenir Chamborigaudois, vraisemblablement dès son retour à la vie civile, en achetant à Charles Rousset de Nîmes, la parcelle 45 de la section B. Une surface au sol de 5,10 ares comprenant « *maison, cour et filature* ». Le légionnaire ayant toujours été qualifié de « *militaire retiré* », de « *chevalier de l'Empire* », de « *propriétaire* », voire de « *bourgeois* », on peut en déduire que la filature ne fonctionnait plus en ce début de XIX siècle. La maison de Jean-Antoine existe toujours, dans la courbe qu'effectue le chemin de Régordane juste avant le franchissement à gué du ruisseau de Ribeyrette, soit une centaine de mètres au nord de l'église.

Et comme le maire Fayet et son adjoint Guiraud avaient l'habitude de se retrouver en la maison commune, le cadastre ancien permet de bien localiser son emplacement : section C, parcelle 178, dans le quartier du marché. Le bâtiment n'existe plus mais il serait situé pratiquement en face de l'église actuelle, à 100 mètres donc du domicile de l'adjoint et à 1,5 km du domicile du maire.

La maison de Jean-Antoine Guiraud à Chamborigaud.

Épilogue : le maire meurt vingt ans avant son adjoint

André Fayet célèbre son dernier mariage le 8 mars 1825 en unissant l'instituteur de Chamborigaud, Marcellin Bompard, originaire de Briançon, avec Marie Nougaret, une cultivatrice de Sénéchas. À compter de cette date, c'est l'adjoint Simon Chabert qui le remplace et c'est le même homme qui signe l'acte de décès du 14 janvier 1826 : « *Noble Jean Félix André Fayet, veuf de dame Suzanne Deleuze, maire de cette commune, âgé de 53 ans, est décédé ce jour à 4 heures du soir dans son château sis au lieu de Chamborigaud* ». Notre maire-châtelain a donc raté de cinq semaines la naissance de son petit-fils Joseph, fils d'Auguste Fayet et de Sophie de Gigord.

De son second mariage avec Cécile Bonnet Jean-Antoine Guiraud aura neuf enfants, dont huit garçons. Jean-Antoine décède à 7 heures du matin le 28 avril 1845 à l'âge de 72 ans. Un an et demi plus tard, sa seule fille Marie-Louise épouse un ex-notaire de Saint-Julien d'Arpaon, François-Charles Guérin. C'est ce dernier

1 De la famille de Claude de Roche, dernier seigneur de Génolhac.

qui est déclaré propriétaire de la parcelle 45 en 1858, une parcelle abritant une maison, mais où il n'est plus question de filature. Léon Alphonse Guiraud, le « petit dernier » né en 1829 deviendra lui aussi maire-adjoint de Chamborigaud et c'est à ce titre que le 31 août 1871, il assistera les gendarmes lors de l'arrestation du communard Alexis Rieutord au domicile de sa mère, quartier de l'Apostoly.

SOURCES

Archives départementales du Gard,

Registres de Chamborigaud, collection du greffe.

5 E 2436 période 1793 -an 10 (tous actes)

5 E 2437 période an 11 - 1812 (tous actes)

5 E 2439 période 1813-1822 (publications et mariages)

5 E 2442 période 1823-1832 (publications et mariages)

Registre d'Alès

5 E 1377 mariages 1807-1808

Archives départementales de la Lozère

Registre de Villefort

EDT 198 E 7 période 1809-1815 (tous actes)

Une édition nouvelle : la série cévenole du L.C.C.

Parution prochaine aux éditions de La Fenestrelle du premier numéro de la « série cévenole » du Lien des Chercheurs Cévenols

Deux « journaux » anonymes inédits de la guerre des camisards.

Transcrits et commentés par Pierre Rolland, le premier de ces « journaux », ou relation quotidienne des évènements marquants, est le journal appelé généralement « ***manuscrit de Saint-Hippolyte*** ». L'auteur, anonyme, ou peut-être les auteurs, ont mis par écrit les événements touchant à la religion protestante et à sa répression dans la région de Saint-Hippolyte-du-Fort, mais aussi plus largement dans tout le Bas-Languedoc, entre 1697 et 1709. Ces manuscrits ont été recopiés par le pasteur Antoine Court, qui s'en est servi pour son histoire de la guerre des camisards intitulée « *Histoire des troubles en Cévennes* ». Ces copies sont conservées aux archives de la Bibliothèque de Genève.

Le deuxième journal est celui d'un habitant anonyme de la ville d'Alès, qui narre au jour le jour les événements dont il a connaissance, en particulier par les militaires en garnison dans sa ville. Ce manuscrit, déroutant dans sa forme car étant en fait un brouillon assez difficile à déchiffrer, nous fournit nombre de détails qui sont demeurés peu connus voire inconnus des historiens et à plus forte raison d'un public plus large. Le manuscrit original est conservé aux Archives départementales du Gard. Malheureusement une partie n'a pas été conservée et il ne commence qu'en février 1704, se termine en août 1706.

La deuxième publication de cette série cévenole, chez le même éditeur, portera sur **Saint-Ambroix, 1620-1630,** où il est question de guerre et de peste ! par Gabriel Liotard et Jean-Gabriel Pieters.

La flore et la faune sauvages dans l'histoire des Cévenols

* **Élisabeth Hébérard,** présidente du Groupe Alésien de Recherches Archéologiques (G.A.R.A.) : **« Premiers hommes, premiers animaux, première flore sur le sol cévenol »**

* **Marie-Lucy Dumas,** présidente du Lien des Chercheurs Cévenols (L.C.C.) : **« La faune sauvage dans les chartriers seigneuriaux, ou quand l'ours habitait le Lozère »**

* **Alain Renaux,** ethnobotaniste : **« Les plantes dans la pharmacopée humaine et animale »**

* **Monique Carlier,** ethnobiologiste et occitaniste : **« La collecte des termes de flore en occitan et le site internet du Parc national des Cévennes dédié à ce sujet »**

* **Jocelyn Fonderflick,** chargé de mission faune sauvage au Parc national des Cévennes : **« Cinquante années d'évolution de la faune dans le Parc national »**

* **Daniel Travier,** fondateur du Musée des Vallées Cévenoles et de Maison Rouge **« Le bestiaire dans la littérature orale (contes et chansons) »**

Avec la participation du Centre de documentation et d'archives du Parc national des Cévennes.

Commune de Génolhac

Colloque du Lien des Chercheurs Cévenols

17 octobre 2020

de 9h à 18h

(avec pause déjeuner)

Salle polyvalente
Place du Colombier
Génolhac (Gard)

Coup de cœur des 50 ans
Parc national des Cévennes

Entrée gratuite
Nombre de places limité.
Inscription sur contact@cevenols.fr

font vive

9 770335 626008

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : contact@cevenols.fr - Tél. 07 81 88 88 36.
Toute correspondance : LCC Font-Vive – 3 Grand-Rue – 30450 GÉNOLHAC